

nom de Octave Carbid comme propriétaire des lots 52-32 & 52-33 du quartier cas pour y substituer le nom de Robert Lelaire le greffier étant autorisé à initiales sur le dit rôle telle substitution faite à raison de mutation de propriété; et que le dit rôle soit aussi amendé en retranchant le nom de Fred Cook comme propriétaire du lot 275 du quartier cas pour y substituer le nom de Wilfrid Houel avec les mêmes autorisations.

Hamusain  
Maire

A. Jaloude  
Greffier

22 Décembre 1925

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 22 décembre 1925 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de décembre sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins A. Ritz, E. Pelletier, E. Girard, D. Lindsay, J. Duchesne M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 9 décembre lesquelles sont approuvées unanimement.

Est proposé par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Rivard Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: St Allard \$25.00 J. R. Blanchard 5.81 + 4.36 + 6.80 + 7.10 A. Mercier + fle 14.04 + 4.58 Williams & Wilson \$84. P. Vignault 4.92 Laurent Houle \$50.70 M. Pelletier + fle \$21.34 Crane limité 302.67 Cayden iron foundries 64.40 + 119.29 + 782.37 J. D. Montplaisir 2.50 + 22.50 La Croixance 377.85 San. Jones 27.30 Alf. Bouchard 10.75 Geo. Laskie 3.00 liste de paye du 17 Dec. 165.10, R. Carbin 13.50, Aut. Montplaisir \$100. Drummond Mac Call 74.00 Southern Canada 1.20 Ed. Courchoise 32.34 Southern Canada Power 47.57 + .12 + 212.57 + .27 + .12 + 8.37 + 208.16 + 18.85 Alarme chez Mrs Begin 25.00 liste de paye du 3 Dec. 177.40 D. Gervais 11.60 J. E. Lafontaine, 4.55 Drummondville Telephone 171.00 liste de paye du 10 Dec. 166.30 liste de paye du 28 Nov. 191.20 Alarme chez Guevremont 25.00 Hôpital semaine \$19.00

M. l'échevin D. Lindsay donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour amender le règlement 19 en ce qui concerne les garanties de la Southern Canada Power y mentionnées. Est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Duchesne

Que ne l'estime progressif proposé par Archambault Lelaire et le certificat de l'ingénieur conseil G. Plamondon approuvant et estimé pour \$23 795.73; Vu que le conseil a fait des réserves sur le dit estimé; Que le Trésorier soit autorisé à remettre à Archambault Lelaire et la somme de \$20 000.00 en acompte sur leur contrat pour l'usage de filtration.

Le greffier dépose devant le conseil la liste des électeurs municipaux Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que la liste telle que déposée soit homologuée.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que les rôles de perception imposant des taxes foncières au montant total de \$230 par \$100.00 préparés par le trésorier de cette ville suivant les dispositions des règlements numéros 130 et 131 adoptés par le conseil de cette ville, ainsi que le rôle de perception des taxes d'eau du 1<sup>er</sup> novembre 1925 au 1<sup>er</sup> novembre 1926, préparés par le trésorier en conformité du règlement no 85, soient déclarés homologués à toutes fins que de droit.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Rivard Que une bonne de \$50.00 cinquante dollars soit accordée à l'Harmonie de Drummondville.

Ordre est donné à l'ingénieur de faire poser une lumière sur la rue Pelletier près de la résidence Hubert.

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin A. Ritz Que ce conseil s'ajourne au 29 courant.

Hamusain  
Maire

A. Jaloude  
Greffier

7 Janvier 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil jeudi le 7 janvier 1926.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins D. Lindsay, R. Javelle, J. H. Paul, J. W. L. Droze, A. Ritz et J. E. Rivard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 22 décembre 1925 lesquelles sont approuvées unanimement. Est proposé par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. H. Paul Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer

à savoir: Union des municipalités 17.84 Liste de pays du 24 déc  
160.60 F.E.D. Popin 52.80 Canada Iron Foundries 46.04 Southern  
Canada Power 44.47 + 20 + 4.02 + 212. + 7.70 + 12 + 7.65 Walsh  
plate 16.54 Jos Moquin 8<sup>20</sup> Fabrique pour messes 35<sup>00</sup> Liste de  
pays du 31 déc. 163.75

Son Honneur le maire exprime la sympathie du conseil et  
des citoyens de la ville de Drummondville à l'égard du  
révérend chanoine G. Melançon curé de la paroisse qui  
vient de perdre sa mère.

Une résolution de sympathie est alors unanimement adoptée  
au Révérend Chanoine G. Melançon l'assurant que ce conseil  
a appris avec une vive douleur la mort de Mme Melançon  
et désire exprimer au Curé de la paroisse le chagrin et la  
sympathie du conseil ainsi que des citoyens de la ville à  
l'occasion de son grand deuil.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz  
Que le trésorier de la ville reçoive instructions de préparer  
et de produire toute les réclamations que la ville peut avoir  
à faire valoir contre Monsieur Alexandre Marcure, qui a  
faitcession de ses biens; que le dit Joseph marie trésorier  
soit autorisé à représenter la ville et à voter au nom de  
la corporation de la ville à toute assemblée des créanciers  
qui pourra être tenue; avec pouvoir pour le dit Joseph marie  
de se nommer un procureur pour voter au son lieu et place,  
quand il le jugera à propos.

Le règlement à l'effet d'annuler le règlement 19 en ce qui  
concernait les garanties de la Southern Canada Power selon sa  
première puis sa deuxième lecture.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que le trésorier soit autorisé à envoyer un chèque de \$500<sup>00</sup> à  
M. Adrien Plausodon sur ses honoraires comme ingénieur  
consultant, le conseil se refusant à reconnaître cependant le  
compte tel que produit par le dit A. Plausodon.

Son Honneur le maire fait un résumé des progrès accomplis dans  
l'administration des affaires de la ville depuis 2 ans et offre ses  
remerciements aux échevins et aux employés de la ville pour  
le concours qu'ils ont apporté à cette administration. Il fait lecture  
du bilan de la ville et annonce la venue prochaine de la  
Canadian Cellulose Co.

L'échevin J. E. Rivard donne avis de motion que il présentera  
un règlement à la prochaine séance à l'effet d'annuler  
certains terrains dans le Canton de Grancton ainsi que dans le  
village St Joseph de Grancton en vue de la nouvelle manufacture.

Lauron  
maire

Griffes

Province de Québec

12 Janvier 1926

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil mardi le 12 Janvier 1926 étant  
la première séance régulière bi-mensuelle du mois de janvier.

Sont présents: messieurs les échevins J. E. Rivard, J. Ducharme,  
M. Lindsay, Eug. Pelletier, R. Janelle, J. H. Paul, J. W. D'Orge.

M. l'échevin E. Pelletier, accepte le faituel du maire en vertu de son  
M. l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Ducharme  
propose la première lecture du règlement 133.

M. l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin M. Lindsay  
propose la deuxième lecture du règlement 133 à l'effet  
d'annuler certains terrains à la ville de Drummondville.

M. l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. C. Ducharme  
Que ce conseil s'ajourne à mardi le 19 janvier.

Eugène Pelletier  
Promaire

Griffes

19 Janvier 1926

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil mardi le 19 Janvier 1926 étant une  
ajournement de la première séance bi-mensuelle du mois de janvier.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs  
les échevins M. Lindsay, J. C. Ducharme, E. Pelletier, R. Janelle,  
J. W. D'Orge, A. Birtz

M. W. A. Moisan accepte le faituel du maire

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 7 janvier  
ainsi que celles du 12 janvier lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: R. Baif 18.50, Southern Canada Power 64  
5.70 + 8.88 + 3.62 + 208.16 + 29.18 H. Girard 11.50, Granger frères  
28.80 Canada Iron Foundries 64.31 + 1.67, J. B. Montpierre 20.  
Highway man 10.10 Canada Iron Foundries 36.96, A. Marcure fils 92  
Canadian General Electric 10.86 Rec. Lefebvre 3. Liste de pays du 7 Janv.  
160.50 Imprimerie Druic 22.50 Manoir Drummond 35<sup>00</sup> Liste  
de pays du 14 Janvier 355<sup>00</sup>

Ordonné et donné à l'ingénieur de la ville d'acheter un  
char d'alum de la Nichols Chemical @ \$1.80 en cent livres.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin M. Lindsay

Que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à acquiescer et recevoir de la Fabrique de Drummondville et de M. H. Duchesne un terrain d'environ 90 acres en superficie à prendre sur les lots 140, 141 et 144 au canton de Grantham pour la somme de \$1 que Goffin et le Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville le titre d'acquisition de tel terrain.

Proposé par l'échevin A. Bixby secondé par l'échevin W. Lindsay Que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à acquiescer de la Fabrique de Drummondville un autre terrain d'environ 69 acres en superficie à prendre sur les lots 140-141-144 au canton de Grantham à raison de \$100<sup>00</sup> l'acre et que le greffier et le Trésorier soient autorisés à signer tel titre d'acquisition pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin A. Bixby secondé par l'échevin W. Lindsay Qu'il attende que l'acquisition des terrains ci-dessus est faite par la Corporation qui a le titre d'intermédiaire entre les vendeurs ci-dessus et une compagnie qui a l'intention d'y construire une usine (canadienne Alcanco Ltd) et qu'advenant le cas où cette usine ne s'y établirait pas;

Que la Corporation rétrocède aux dits vendeurs les terrains sus-mentionnés et qu'à cette fin le Greffier et le Trésorier soient autorisés à signer avec les dits vendeurs une contre lettre et autres documents établissant clairement la position des parties en ce qui a rapport à tels vente et acquisitions.

Proposé par l'échevin J. W. St. Onge secondé par l'échevin A. Bixby Que ce conseil recommande à la commission des liqueurs de s'accorder que trois licences pour épicerie licenciees à savoir A. Piloteau, V. Turcotte, A. F. Fourné et que copie soit envoyée à la commission des liqueurs. La résolution est adoptée mention. Les échevins J. C. Duchesne et W. Lindsay étant dissidents.

Proposé par l'échevin J. W. St. Onge secondé par l'échevin E. Pelletier Que ce conseil ratifie l'achat fait pour la Corporation par l'échevin A. Bixby d'une cheval au prix de \$280<sup>00</sup>.

Hauvoisau  
Marie

H. Jaloude  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Walter, a. Meisau notaire de la ville de Drummondville ayant été élu maire de la ville de Drummondville jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 20 février 1926.

H. Jaloude  
Greffier.

Hauvoisau

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J. Ernest Rivard commerçant de la ville de Drummondville ayant été élu échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le sixième mois du deuxième conseil, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 22 janvier 1926.

H. Jaloude  
Greffier

J. Rivard

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J. Wilfrid St. Onge comptable de la ville de Drummondville ayant été élu échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le sixième mois du deuxième conseil jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926.

H. Jaloude  
Greffier

J. St. Onge

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Napoléon Lincsey commerçant de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier sud, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide! Napoléon Lincsey

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926.

A. Jalonde  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Edgar Larocque Bourcier de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier sud, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Edgar Larocque

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalonde  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Adélard Sirif commerçant de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier est, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalonde  
Greffier

Ad. Birtz

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J. Cyrus Duchesne comptable de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier est, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide! J. Cyrus Duchesne

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalonde  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Eugène Pelletier marchand de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier nord, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Eugène Pelletier

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926.

A. Jalonde  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné E. Richard Tamer gérant de banque de la ville de Drummondville ayant été élu échevain de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier nord, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalonde  
Greffier

E. Richard Tamer

26 Janvier 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du Conseil mardi 26 janvier 1926 étant la deuxième séance bi mensuelle du mois de janvier.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, E. R. Tamer, J. W. St-Onge, Eug. Pelletier, J. C. Duchesne, J. E. Picard.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture du rapport de l'officier rapporteur pour l'élection du 20 janvier courant.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. W. St-Onge. Que le rapport de l'officier rapporteur soit accepté et déposé aux archives de la Corporation.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance au date du 19 janvier lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le compte suivant soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Owen Stephenson 200 \$ de payé le 21 fev. 1926 \$45.00 Des Emprunts \$19.95 nichels Chemin de fer tels qu'il a été ratifiés par l'ingénieur \$85.33

Attendu qu'une offre d'achat d'une logis ouvrier est faite par M. Amable Morency pour le logement 187 de la rue Brock; ordre est donné au greffier d'avertir le locataire du no 187 Brock de cette offre, tant en le notifiant qu'il a le privilège et la préférence d'acheter aux mêmes conditions dans un délai de quinze jours.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Pelletier obtenir qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par M. Albert Chapdelaine d'un montant de \$2000 portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que le conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le trésorier M. J. P. Marier à signer pour et au nom de la Corporation en échange de la somme de \$2000, une billet au montant de \$2000 sans mille dollars à l'ordre de Albert Chapdelaine fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville portant intérêt au taux de 5% l'an.

Son Honneur le maire adresse quelques paroles de courtoisie à l'effet de remercier les électeurs sur l'élection par acclamation du 20 janvier, et aussi sur le programme

d'accomplir pour le terme d'offis qui commencent.

Proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin J. E. Picard que M. Prof. Lindsay soit élu maire suppléant.

Proposé par l'échevin J. E. Picard secondé par l'échevin M. Lindsay que M. J. H. Paul soit choisi comme vérificateur de la ville.

Ordre est donné au greffier de faire préparer et circuler par la ville une circulaire demandant des avis de règlement de règlementant l'arrêtement de la neige sur les trottoirs, et ordre est donné au chef de police de faire observer ce règlement.

Proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin E. R. Tamer que les commissions permanentes soient établies comme suit savoir:

Finances, Logis ouvrier  
Président J. W. St-Onge et M. M. J. C. Duchesne, E. R. Tamer

Voirie  
Président M. Lindsay et Eug. Pelletier - Edg. Larocque

Police Incendie  
Président J. E. Picard et Eug. Pelletier - A. Birtz

Marché  
Président Edg. Larocque et J. E. Picard - J. W. St-Onge

Aqueduc  
Président A. Birtz et J. E. Picard - J. C. Duchesne

Eclairage  
Président J. W. St-Onge et M. Lindsay - A. Birtz

Parc, Hygiène  
Président E. R. Tamer et E. Pelletier - J. W. St-Onge

Constructions et embellissement  
Président J. C. Duchesne et Edg. Larocque - M. Lindsay

Kanawau  
maire

H. J. Gaudet  
Greffier

9 février 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi 6 9 février 1926 étant la première séance bi mensuelle du mois de février.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, J. C. Duchesne, A. Birtz, Edg. Larocque, E. Pelletier, J. W. St-Onge.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 26 janvier lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin J.W. S.Donze secondé par l'échevin J.C. Duchesne que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: C.N. Lalonde \$20, J.H. Blanchard 4.72 + 19.80 Duell Telephone Co Ltd 46.00 A. Mercier & fils 16.30 Ad. Birtz 28.60 Canada Iron Foundries 28.10 W. Palletier & fils 263.87 T. McAvity & sons 26.25 Canadian Salt 27.98 + 27.98 Knuff & Esler 5.82 Southern Canada Power 1.20 + 5.16 + 50. + 213.00 + 95 + .57 + 22.00 + 2.45 + 7.32 + 10.57 + 208.33 + .12 E. Desgré 3.30 Liste de paye du 4 février 362.05, Imprimerie de Drummondville 5.00 Julius Bros Ltd 18.26 Walsh plat & structural 11.55 Jm. Marier 53.00 Liste de paye du 28 janvier 453.40 Oscar Leptore 5.00 Gouvernement de Québec 288.22 J.R. Blanchard 40

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin W. Lindsay que M<sup>rs</sup> Joseph Marier soit autorisée à prendre des procédures pour faire scier le contrat avec Arthur F. Curand, dont les droits ont depuis été transportés à M. J.E. Palletier à Montréal. Si après institution des procédures le demandeur désire faire un règlement le dit M<sup>rs</sup> J. Marier ou autre des avantages devra exiger les paiements pour un an à l'avance.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.C. Duchesne. Attendu que le 7 février 1926 avis de motion a été donné par l'échevin J.L. Pinard pour un règlement si l'op<sup>t</sup> d'annexer certains terrains dans le Canton de Grantham ainsi que dans les limites du village St Joseph de Grantham; Attendu qu'un tel règlement portant le numéro 133 a subi sa première et sa deuxième lecture à une séance de ce conseil le 12 janvier 1926

Attendu que le dit règlement 133 vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement

Que ledit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 133 des règlements de la ville de Drummondville

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin Edy Larocque que un permis soit accordé à M. Ernest L'Étoile suivant son plan et sa demande pour une période de 5 ans seulement, le dit Ernest L'Étoile s'engageant à construire et édifier d'ici à cinq ans et à remplir les conditions exigées par ses voisins, s'engageant aussi d'ici à 5 ans à élever sa vieille bâtisse actuelle. La résolution est adoptée M. l'échevin A. Birtz étant dissident.

L'échevin J.C. Duchesne donne avis de motion que'il présentera un règlement pour surélever l'arcade nécessaire pour construire les raccordements d'égout et

s'agissant en vue de l'affaiblissement de la Canadian Colours Ltd. L'échevin Ad. Birtz est autorisé à acheter 30 cordes de bois.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin W. Lindsay que le conseil s'ajourne à mardi le 16 février courant.

Thomson  
Maire

J. J. J. J.  
Greffier

16 février 1926.

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 16 février étant un ajournement de la première séance bi-mensuelle du mois de février

sont présents: Son honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins E.R. Tanner, E. Palletier, Edy Larocque, J.C. Duchesne W. Lindsay, J.W. S.Donze, A. Birtz, J.E. Rivard.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 9 février 1926 lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E.R. Tanner que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Aug. Cloutier 5.00 Southern Canada Power 40.60 + 1.30 Bouchard & Guillet 7.00 J.D. Montpolsin 53.45 Lecture est faite d'un projet de contrat avec C.N.R. Canadian National Railway à l'effet de permettre et réglementer la pose d'un tuyau de 8" sous la voie du chemin de fer à la traversée de la rue Brock.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin W. Lindsay que son honneur le maire M. W. A. Moisan ainsi que le greffier de la ville M. C.N. Lalonde soient autorisés à signer pour et au nom de la ville le contrat avec le C.N.R. en rapport avec la pose d'un tuyau de 8" sous la voie du chemin de fer à la traversée de la rue Brock.

M. J. A. Mailhot demande un permis pour placer deux réservoirs à gazoline en face de son magasin sur Lindsay

Il est proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz que un tel permis soit accordé à M. J. A. Mailhot pour la pose de deux réservoirs à gazoline, suivant les instructions de l'ingénieur Gévaudant quant à l'emplacement, le site, et la profondeur. La corporation se réserve le droit d'annuler le présent permis après six mois d'avis.

L'échevin J.L. Pinard donne avis de motion que'il présentera un règlement pour réglementer la circulation dans les rues de la ville, et prohiber certains établissements en certains quartiers.

L'échevin J. B. Rivard comme avis de motions qu'il présentera un règlement à l'effet d'amender le règlement des licences. Le règlement a l'effet d'imposer l'argent nécessaire pour construire les raccordements d'égouts et d'acquiescer avec une de l'établissement de la Canadienne Celanese Limited sous sa première puis sa deuxième lecture.

Le greffier fait lecture d'un projet de contrat entre la Corporation et la Canadienne Celanese Ltd à l'effet de commettre la taxe de cette compagnie, pendant deux périodes de vingt ans.

Les propos par l'échevin E. Larocque secondés par l'échevin E. Pelletier. Que ce conseil s'ajourne à jeudi le 18 février courant.

Maurice

Maire

18 février 1926

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lois & heures ordinaires du conseil jeudi le 18 février 1926 et au ajournement de la prochaine séance bi-mensuelle au mois de février.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maisson et messieurs les échevins J. W. D'Oray, Ed. Tannier, E. Pelletier, E. Larocque, A. Bédit, J. B. Rivard, M. Lavoie.

M. W. A. Maisson occupe le fauteuil du maire.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 16 février lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture au anglais et traduit au français le projet de contrat entre la Corporation de la ville de Drummondville et la Canadienne Celanese Ltd concernant une commutation de taxes pour vingt ans à la dite compagnie.

Les deux propos par l'échevin J. B. Rivard secondés par l'échevin E. R. Tannier whereas Canadian Celanese Limited, without obliging itself in any way, proposes to erect and operate within the limits of the town of Drummondville a factory and accessories for the purposes of the manufacture of artificial silk and other articles of merchandise and

whence such factory and works will give employment to a considerable number of workmen and will require the expenditure of a considerable sum of money and help considerably towards the development and prosperity of the Town; and

whence the company has asked the Town for a concession in the form of the fixing of the total amount of its

assessments for municipal purposes for all lands, buildings and constructions of the company for a period of twenty years. Therefore it was moved by alderman J. B. Rivard, seconded by alderman E. R. Tannier and unanimously resolved:

1) That the Corporation of the town of Drummondville, in order to induce Canadian Celanese Limited to construct its factory and works in territory now or hereafter in the limits of the Town of Drummondville, binds itself towards the company to maintain to the said company a fixed amount of taxes for all of its properties of every kind, including lands, buildings, plant machinery, fixtures, dependancies and accessories and the industry itself now or hereafter owned or carried on during the said period of twenty years, commencing as and from the first day of July 1926, at the following fixed sums, namely:

For the first year	\$500.00	per annum
For the second year	\$750.00	per annum
For the third year	\$2500.00	per annum
For the fourth year	\$3500.00	per annum
For the fifth year	\$4500.00	per annum

For the sixth to 10<sup>th</sup> years both inclusive \$5000 per annum

For the 11<sup>th</sup> to 20<sup>th</sup> years both inclusive \$10,000 per annum

(2) The amounts so payable by the company shall include and be in full of all municipal taxes imposed either of a general or special nature for the said period.

(3) and so it and it is hereby further resolved:

That the Mayor, Mr Walter A. Maisson, and the Town clerk Mr C. H. Lalonde of the town of Drummondville be and they are hereby authorized to sign and execute, on behalf of the town of Drummondville, a contract with the said Canadian Celanese, Limited, in the form or substantially in the form of the agreement submitted to and approved at this meeting, embodying the concession granted by the present resolution and such other matters relative thereto as may be expedient, and it is hereby further resolved:

That the present resolution and the contract to be executed between the town and Canadian Celanese Limited be submitted to the Quebec Legislature for ratification, and that the proceedings necessary for application to the legislature for such ratification are hereby approved, including the proposed private bill and the petition therefor and proceedings incidental thereto.

Le procès verbal par J. P. Kelly pour une station à goudron est répété au comité d'aménagement qui s'ajournera le greffier M. C. H. Lalonde.

Maurice  
Maire

J. Lalonde  
Greffier

23 février 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue au lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 23 février 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de février.

Sont présents: son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, E. R. Tanner.

L'ordre du jour de la séance est ajourné au 2 mars 1926.

Francis au  
Maire

A. Lalonde  
Greffier

2 mars 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue au lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 2 mars 1926 étant un ajournement de la séance bi-mensuelle du mois de février.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J. W. S. Drog, E. R. Tanner, E. Pelletier, E. Larocque, A. Ritz, J. C. Duchesne, M. Lindsay, J. E. Pinard. M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 17 février ainsi que celles de l'ajournement du 23 février lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin A. Ritz secondé par l'échevin M. Lindsay que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Alf Laundry \$25. A. Mercus & fils 23.57 + \$35. Southam Canada pour 166.46 + 22.25 + .75 + \$5. + .65 + 20.29 + .27 + .72 + 213.00 + .12 + 5.00 + 61.67 + 166.82 M. Pelletier & fils 36.16 J. H. Hains 40.15 la compagnie J. A. Gosselin 29.27 + .90 + .90 Canadian Fairbanks Morse 5.40 Ed. Courchesne 3<sup>00</sup> M. S. Laundry 4.50 Imprimerie Drummondville 4.00 taxe de page du 18 fev. 263.85 P. Benier 3<sup>45</sup> taxe de page du 25 fev. 235.50 E. L. Watkins 13.73 Gouvernement pour école de réforme \$80, pour école d'industrie \$65. taxe de page du 11 février 175.20 la Crévance 5<sup>00</sup>

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé l'échevin J. E. Pinard que le trésorier soit autorisé à remettre aux autorités de l'Hôpital Ste Croix l'allocation contenue annuelle pour l'année 1925.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin A. Ritz attendu que M. Mathias Berthiaume offre de prêter \$300 à la corporation de la ville de Drummondville avec intérêt @ 5% l'an

à être rapportés aux \$300 actuellement prêtés à la Corporation que le conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le trésorier M. J. Marier à signer, pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville en échange de la somme de \$300 et de billets de \$500 actuellement détenus par M. Mathias Berthiaume, un billet au montant de \$800 fait payable à l'ordre de M. Mathias Berthiaume, à sauvegarder au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville avec intérêt à 5% par an.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Pinard d'une somme de \$1,750. soit allouée pour une annonce d'une durée fixe dans la revue Financier Post.

Le comité d'amélioration fait rapport concernant le permis pour installer une station de gazoline à J. P. Kelly.

Un projet par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. R. Tanner que si un permis soit accordé pour installer et opérer une station de gazoline sur le terrain de la Banque Royale au coin des rues Dufort et Harriot. Ce permis est accordé conditionnellement d'après les règlements de la ville existants ou à être adoptés à l'avenir. Ce permis n'aura force et effet qu'après que le dit J. P. Kelly se sera conformé aux règlements de construction au concernant la construction sans les limites de la ville, à la pleine satisfaction de l'ingénieur de la ville, lequel est autorisé à décider et à donner des instructions quant au site, à l'emplacement, et à la profondeur sous terre, des réservoirs à gazoline conformément au règlement concernant les matières inflammables. Ce permis est aussi sujet aux règlements concernant la circulation à être adoptés par ce conseil. La résolution est adoptée messieurs les échevins E. Larocque, J. E. Pinard et A. Ritz étant dissidents.

Francis au  
Maire

A. Lalonde  
Greffier

4 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du conseil de la ville de Drummondville tenue au bureau du maire jeudi le 4 mars 1926 à 7.30 p.m. Sont présents: Son Honneur le maire W. A. Moisan et messieurs les échevins A. Ritz, Eug. Pelletier, E. R. Tanner, J. W. S. Drog, J. C. Duchesne, E. Larocque, J. E. Pinard sous la présidence de M. W. A. Moisan.

La question du salaire des employés au filin est débattue. Le comité recommande unanimement de maintenir en fonction M. Donald Bédard comme surintendant avec un salaire de \$22<sup>00</sup> par semaine et messieurs Irénée Ferrière et Philippe Hamel comme adjoints au salaire de \$18<sup>00</sup> par semaine.



respectivement. Ces engagements étant à la sauvegarde.

Communication est donnée de l'actif de l'archevêché et de la construction du filon au montant de 10375.19. Le comité recommande unanimement d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de \$8000 à l'archevêché, lequel sera accepté les items séparés mentionnés sur dit actif mais au contraire se réservant tout le bénéfice d'un décret le comité. La vérification des livres de la Corporation, telle que faite par l'auditeur M. J.H. Paul est due en entier au comité.

Après discussion ordre est donné au greffier d'avertir ceux qui ont des arriérés de taxes, que ces arriérés devront être payés avant le 1<sup>er</sup> avril à défaut de quoi des poursuites seront intentées pour le recouvrement d'icelles.

Le comité recommande unanimement de faire installer 30 lampes de 300 watts, dont 26 entre la résidence de M. Christian et la gare du C.N.R. sur les rues Herriot au couvent et Lindsay ainsi que deux près de la voie du C.N.R. sur rue Brock et Herriot suivant les échantillons actuellement installés, mais avec des supports à stations aux intersections des rues.

Proposé par l'échevin J.E. Poiré secondé par l'échevin E. Pelletier que ce comité recommande au conseil de faire couper l'arbre qui est dans la rue au coin des rues du couvent et Herriot, sans les ordres de l'ingénieur.

Proposé en amendement par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E.R. Tannier que le greffier affiche un avis sur l'arbre à l'effet que cet arbre sera coupé et ici à quinze jours et que tout personne désirant s'y objecter pourra déposer une plainte chez le greffier.

Ont voté pour l'amendement les échevins J.W. St-Onge, E.R. Tannier, et Ely. Larocque ont voté contre l'amendement les échevins J.E. Poiré, E. Pelletier, A. Birtz, J.C. Duchesne.

Le même vote est donné sur la résolution principale.

L'amendement est déclaré écarté et la résolution principale adoptée.

Le comité recommande unanimement d'autoriser l'ingénieur à acheter au prêt de 68.95 un cadran à pression pour l'aqueduc.

*J. H. Paul*  
Greffier.

*Amendement*

Comité de Québec  
Ville de Drummondville

9 mars

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 9 mars.

Sont présents messieurs les échevins E.R. Tannier et J.W. St-Onge. La présente séance étant la première séance

suivante celle du mois de mars.

Faute de quorum la séance est ajournée à mardi le 16 mars.

*J. H. Paul*  
Greffier

*E. R. Tannier*  
*J. W. St-Onge*

16 mars 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 16 mars 1926 étant une ajournement de la première séance du conseil de mars.

Sont présents: son Honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs les échevins E. Pelletier, E. Larocque, A. Birtz, J.C. Duchesne, M. Lindsay, J.W. St-Onge, J.E. Poiré.

M. W.A. Moisan accepte le mandat du maire lequel est fait de l'avis de convocation au présent ajournement ainsi que au certificat constatant qu'une copie aura été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes des séances des 2 ainsi que celles du 9 mars lesquelles sont approuvées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport du comité en date du 4 mars.

Ont proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Larocque que le rapport du comité du 4 mars soit accepté et approuvé.

Proposé par l'échevin J.E. Poiré secondé par l'échevin E. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir:

J.H. Paul \$150.00. Dites Téléphones 6.95 Alf. Bouchard 9.25. Gouvernement 9.48. Souillard et Hiel 9.00. Aug. Cloutier 6.00. Ad Birtz 16.00. Laurent Houle 10.65. Jeunes canadiens 2.45. Le trésorier a payé Ervins 30.06. R. Carrière 2.40. Saulters Canada 1.34. Prof. Poiré .60. N. Haines 11.50. Lots de pays du 12 mars 169.80. Alarms du 13 mars 25.00. Des Faveurs 7.15. Mr Martel 18.00. Liste de pays du 5 mars 25.2.15. J.M. Montplaisir 6.75. Mois février 2.40. C.P.R. .63.

L'actif fiscal de l'archevêché et lequel concernait les filons ainsi que la garantie de la Canadian Lumber Company sont référés à notre Jrs. Moisan pour opinion écrite.

Ont proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin Adolphe Birtz Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par Mademoiselle Annie Berthiaume d'un montant de \$800 huit cents dollars portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise son Honneur le maire M. W.A. Moisan et le trésorier M. Jrs. Moisan à signer pour et au

nom de la corporation de la ville de Drummondville, en échange de la somme de \$800 en billets au montant de \$800 huit cent dollars à l'ordre de Amée Berthiaume, fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an.

Proprié par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin Adolphe Birtz Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par Madame Lucette Doreau d'un montant de \$450. quatre cent cinquante dollars portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise son honneur le maire M. W.A. Maisson et le trésorier M. Jos. Marier à signer pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville, en échange de la somme de \$450 un billet au montant de \$450 quatre cent cinquante dollars à l'ordre de Lucette Doreau, fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an.

Une lettre de la Southern Canada Power est lue demandant le choix des lampes de rues. Le conseil choisit la plus grosse M. l'échevin Pinard dissident, le maire faisant des remarques sans le sens de la décision

Une demande de permis est faite par M. Max Garneau pour bâtir au streets sur la rue Heriot.

Proprié par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.W. S. Doy.

Que le permis soit accordé. Approuvé l'échevin J.C. Duchesne dissident.

Proprié par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne.

Que la licence pour M. Le Paradis pour son service d'autobus soit limitée à \$30 par année vu qu'il n'a pas le métier de charretier

Proprié par l'échevin E. Lavoie secondé par l'échevin E. Pelletier.

Que la licence pour M. J. Desjardins soit de \$30 vu qu'il n'a pas établi de système d'autobus.

Proprié par l'échevin J.E. Pinard secondé par l'échevin J.C. Duchesne

Que le trésorier soit autorisé à remettre \$400.00 à la société Saint Vincent de Paul

L'échevin J.W. S. Doy donne avis de motion qu'il proposera un règlement à l'effet d'autoriser le règlement des licences le président de la commission des logements ouvriers soit autorisé à s'entendre avec l'ingénieur Fournier et le trésorier pour décider à quelles personnes envoyer des avis pour réquerir des logements ouvriers faute d'avoir payé leur loyer.

Proprié par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Pinard

Que M. E. L. Watkins soit chargé d'entretenir le système d'alarme à raison de \$200 par année payable \$30 par trois mois, et que l'ingénieur soit autorisé à lui fournir tout le matériel nécessaire pour mettre ce système au bon état de fonctionnement.

Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a été partie à deux contrats passés sous les numéros 8651 et 8652 des minutes du notaire W.A. Maisson à Drummondville, le 20 janvier 1926 par lequel la corporation de la ville de Drummondville s'est partie acquiescance de certains terrains formant partie des lots 140, 141, et 144 sans plan et l'avis de renvoi officiel de la canton de Groulxville.

Attendu que la ville de Drummondville agit simplement comme intermédiaire entre les vendeurs mentionnés dans les actes ci-dessus, afin de transmettre ensuite ses droits à The Canadian Colonies Limited.

Attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la validité des titres qui pourraient être ainsi transmis par la ville de Drummondville et qu'il est proposé par Monsieur J.C. Duchesne secondé par Monsieur M. Lindsay et résolu unanimement, que Messieurs M. Lalonde, greffier, et Joseph Mariez trésorier, de la ville de Drummondville soient autorisés à signer un acte notarié afin d'annuler pour toutes fins que de droit, les actes passés le 20 janvier 1926 sous les numéros 8651 et 8652 des minutes du notaire W.A. Maisson, et pour renvoyer au nom de la ville de Drummondville d'être les droits et avantages résultant au faveur de la ville desdits contrats, et ceci afin de permettre aux vendeurs de transférer directement la propriété desdits terrains à

The Canadian Colonies Limited

M. Lalonde Greffier

23 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 23 mars étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mars.

Sont présents: son honneur le maire M. W.A. Maisson et messieurs les échevins Raphaël Lindsay, J.C. Duchesne, Adolphe Birtz, Eug. Pelletier, Edgar Lavoie, Ed. Fournier J.W. S. Doy

M. W.A. Maisson occupe le fauteuil du maire.

Proprié par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.C. Duchesne Que le compte suivant soit accepté et le trésorier autorisé à les payer à savoir: liste de paye du 18 mars 1926

(1) acte M. H. Duchesne et les Curé et Marguilliers de l'Église St-Fabrice de Drummondville parés à Drummondville

(2) Conseil de Drummondville, lequel terrain sont plus amplement décrits au cadastral acte

(3) La Corporation de

(4) Dans les actes ci-dessus

(5) de propriétés sur les terrains décrits au l'acte sous le no 8651 sus-cité

(6) et de louer à cette dernière les terrains décrits au l'acte sus-cité, et à raison de \$30 l'année, avec droit pour cette dernière (Canadian Colonies Limited) d'acquiescer les terrains ci-dessus mentionnés dans les cinq années de la passation de cet acte

(7) et sont

(8) pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, une acte de réconciliation

(9) de propriétés d'autres sus-cités

(10) Par et au nom des actes sus-cités

(11) au dit M. H. Duchesne et les Curé et Marguilliers de l'Église St-Fabrice de Drummondville de transférer et vendre directement les terrains décrits aux sus-cités actes à Canadian Colonies Limited

M. Maisson

Bureau mardi 20.25, Paul Bernier 4.50 H. Hains 11.80  
 Southern Canada Power Co Ltd .60 + 25.70 + 16.77 + 86.19 M. Stanchard  
 .90 + 2.65 + 8.45 + 4.18 Supérieure Drille #20° F. Merveux .15  
 alarme chy W.B. mais au #21.00

Lecture est faite du rapport de l'avocat de la ville au  
 sujet de la police de garantie fournie par Archambault &  
 Talbot Ltd au sujet de l'usine de filtration. L'avocat de  
 la ville reçoit instruction de correspondre avec Archambault  
 et Talbot Ltd pour obtenir la conviction de la police  
 suivant rapport plus haut mentionné.

Lecture est faite d'une lettre de M. Victor Gauthier offrant de  
 signer avec la Ville un bail à loyer avec promesse de  
 cession conditionnelle pour le logement situé sur la rue  
 Cummings, et actuellement occupé par M. Frank Tellière.

Cette lettre est référée à une assemblée du comité de  
 finances et au comité des logements sociaux que l'échevin  
 J.W. St-Onge devra convoquer cette semaine.

Le conseil donne instruction au greffier de préparer et de  
 faire signer par M. Ernest L'Étoile un contrat conforme à la  
 résolution passée par le conseil le 9 février 1926 pour  
 accorder au dit Ernest L'Étoile une permis de cons-  
 truction avec conditions spéciales.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin J.W. St-Onge  
 Que la ville de Drummondville soit autorisée à emprunter  
 de la Banque de Montréal, la somme de \$55,000.00; que son  
 Honneur le maire et le Trésorier de la ville soient autorisés à  
 signer pour et au nom de la Corporation de la ville un billet  
 promissoire, à l'ordre de la dite Banque de Montréal, payable  
 à quatre mois de date, avec intérêt au taux de 6% par an. Que  
 les mêmes officiers soient autorisés à renouveler ledit billet  
 s'il devient nécessaire de le faire; que le greffier de la ville  
 reçoive instruction de préparer sans retard les procédures  
 nécessaires pour faire voter un règlement d'emprunt suivant  
 les formalités ordinaires en pareil cas, afin d'obtenir par voie  
 d'emprunt sur débenture les fonds nécessaires au rembour-  
 sement du billet plus haut mentionné.

Le conseil s'opère unanimement à mardi, le 30 mars 1926

Drummondville

Maire

25 mars 1926

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une comité du conseil  
 tenu au bureau du maire jeudi le 25 mars à 8 h P.M. sous  
 la présidence de son Honneur le maire M. W. G. Maisson

Sont présents: son Honneur le maire M. W. G. Maisson et messieurs les échevins  
 Joseph Hudon, J.W. St-Onge, J. Ernest Poirard, Adélard Birtz, J. C. Ducharme  
 Eug. Pelletier, Ch. Tancour, Edg. Larocque.

Sont aussi présents messieurs W. Larocque, Al. Merveux, et J. B.  
 Montplaisir anciens maires de la ville qui ont été invités à cette  
 assemblée par le maire actuel.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée d'une  
 lettre à lui adressée par Canadian Celanese Ltd, concernant la  
 garantie de \$55,000.00 que la ville exige avant de débourser l'argent  
 pour l'acquisition des terrains exigés pour l'établissement de  
 cette industrie. Lecture est aussi faite d'une lettre adressée par  
 Canadian Celanese à Montréal le 20, et d'une lettre de cette  
 dernière compagnie au maire, établissant le dépôt comme garantie  
 d'un montant de \$55,000.00 au bon du Gouvernement Canadien.  
 Après avoir soigneusement étudié les termes de la garantie donnée  
 toutes les personnes présentes ont visiblement la conclusion que  
 cette garantie peut être acceptée telle que fournie.

Et le comité recommande au Conseil:

1° Que Canadian Celanese Ltd a fourni à la ville la garantie  
 que la ville exigeait, le maire et le Trésorier de la ville soient  
 autorisés à faire toutes les démarches voulues pour l'acquisition  
 des terrains exigés pour l'établissement de la manufacture de  
 Canadian Celanese Ltd;

2° Que le maire et le Trésorier de la ville reçoivent instruction  
 de faire acquiescer à messieurs Arthur Beaudry sur avis que  
 la ville entend exercer l'option consentie par le dit Arthur  
 Beaudry en faveur de la ville;

3° Que le Trésorier de la ville mette à la disposition de  
 M. le maire Maisson, en sa qualité de notaire, les fonds voulus  
 pour faire l'acquisition des terrains nécessaires aux pré-sujets.  
 Alexandre Merveux \$5,000, Adélard Poirard \$6,000, W. B. Williams  
 \$10,000.00 la succession, Maisson \$3,600, Arthur Beaudry \$5,000  
 Léopold Brunelle \$2,500, Onésime Gauthier \$2,600, Abbe L. Castonguay  
 \$1,000, C. H. Lalonde \$1,000, Monsieur le curé Malouin pour deux  
 lots \$225, J. Marie terrains achetés de D. Lévesque \$35, Jansoulié  
 Hélie \$90, succession abbe J. B. Duvocher \$50, Pierre Pichard \$55.00  
 Adélard Poirard \$25.00

4° Que la ville ratifie le passavant de \$53. qui a été fait à l'aveu  
 de messieurs H. H. Ducharme, pour ses frais, en vue du règlement  
 qui a été fait avec le dit H. H. Ducharme;

5° Que la ville prenne à sa charge les frais qui ont été  
 encourus au qui le seront à l'avenir, par la Fabrique  
 de Drummondville, dans les actions intentées pour  
 reprendre possession de certains terrains;

6° Que la ville prenne aussi à sa charge les frais, déboursés

et honoraires encourus déjà ou à encourir pour les contrats et enregistrements nécessaires pour l'acquisition des terrains a été cédés à Canadian Calceca Limited -

Francoeur  
maire

30 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux ordinaires du conseil mardi le 30 mars 1926 étant un ajournement de la dernière séance du mois de mars.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, E. H. Tarnier, J. C. Duchesne, J. E. Poirard J. W. St-Onge

M. W. A. Moisan au bureau le fantôme du maire le greffier fait lecture des minutes de la séance de ce conseil eu date du 16 mars ainsi que les minutes de la séance du 23 mars les quelles sont approuvées unanimement. Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil eu date du 25 mars.

Est proposé par l'échevin J. E. Poirard secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le procès verbal et le rapport du comité du conseil eu date du 25 mars soit approuvé et ses dispositions ratifiées.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Poirard que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: E. H. Watkins 87.70 Alarme no 33 chez Yared 25<sup>00</sup> Northern Electric 2.05 + 23.80 + 49.54 suite de paye du 25 mars 309.30 Ant Marcotte 2.40, Alf. Bochevaux 2.40 E. Drape 3.60 deux Fénéaux 8.04 Ant. Montplaisir 45.00 E. Chalifoux 1.20 J. H. Huis 41.67 Southern Canada Power 1<sup>00</sup> + 24.90

lecture est faite d'une lettre de Montreal Daylight saving association concernant l'avance de 1<sup>1/2</sup> heure laquelle est renvoyée au prochain conseil. Lecture est faite de la liste électorale provinciale

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Poirard que la liste électorale provinciale telle que préparée par le greffier soit acceptée.

Proposé par l'échevin J. E. Poirard secondé par l'échevin J. C. Duchesne attendu que Dominion silt Dyeing & Finishing Company Ltd a acquis de Lays & Bowler company certains puits artésiens qui avaient été originellement construits pour la ville de Drummondville.

Attendu qu'il est approuvé la corporation de la ville de Drummondville avait acquis pour Lays & Bowler company deux terrains respectivement de M. W. A. Moisan et M. Pacifique Cartier

attendu qu'il est approuvé de transcrire au nouvel acquéreur les dit deux terrains.

Que le greffier de la ville de Drummondville M. C. H. Lalonde soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville un contrat de cession et d'effet de transférer à Dominion silt Dyeing & Finishing Co Ltd un certain terrain acheté de M. Pacifique Cartier dans un acte de vente fait et passé devant W. A. Moisan le 14 octobre 1921, ainsi qu'un autre terrain acheté de Madame W. A. Moisan dans un acte de vente fait et passé devant P. E. Robillard s. P. le 14 octobre 1921.

Proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin J. C. Duchesne que ce conseil s'ajourne au 6 avril 1926.

Francoeur  
maire

30 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil tenu au bureau du maire mardi le 30 mars 1926 à 7 heures P. M.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, E. H. Tarnier, J. C. Duchesne, J. E. Poirard et J. W. St-Onge sous la présidence de M. W. A. Moisan.

Les derniers estimés de Anchaubault, Leclair ainsi que le compte de Ulrien Plamondon tous deux au rapport avec le filtre sont référés à l'ingénieur Fournier.

Les arriérés de la taxe sont étudiés par le comité. Le trésorier reçoit ordre d'accepter les règlements proposés par la succession Caza 75<sup>00</sup> comptant et 75 par mois M. J. C. Duchesne président Drummondville Testile 7500 d'ici à lundi et la balance dans les 30 jours.

L'avocat de la ville M. J. Marier reçoit ordre d'écrire des lettres d'avocat aux personnes suivantes d'avoir à recueillir les conditions ci-après spécifiées à défaut de quoi la Corporation prendra une action à savoir: E. Belleville 7500 d'ici à 8 jours, W. Touchette 10 jours, d'ici à 10 jours, Irénée Lemire 7500 d'ici à 8 jours, J. C. Duchesne 7500 d'ici à 8 jours, N. Fournier 7500 d'ici à 8 jours, C. H. Miller d'ici à 8 jours, Le notaire Rousseau d'ici 8 jours; aussi instructions d'écrire à M. M. Th. P. Laurent, J. L. Racette, Henri Cusson, Donat Loujeur, Edmond Lemaire; aussi instruction de prendre action contre moi Lafleur;

Le trésorier reçoit ordre d'écrire à l'abbé Rougier concernant les taxes de Hervé Turcotte; aussi instruction d'avertir et d'ajourner de paiement dans un délai spécifié, de faire fermer l'eau par la police chez les personnes suivantes: Roméo Bélisle, Chas Bueck, Désiré P. Laurent, Chas Labouche, H. Lefebvre

La lettre de M. Victor Gauthier approuve d'acheter le logement occupé par M. F. Tallier est mis à l'étude.

Le comité recommande au conseil d'autoriser le greffier de la ville à signer pour et au nom de la corporation un contrat de bail avec promesse de vente conditionnelle à Victor Gauthier à raison de \$25.00 par mois plus les impositions; le terrain étant limité à 66 pied x 33 pied. L'échevin J. Ducharme dissident.

Est proposé par l'échevin J. Ducharme secondé par l'échevin J. Lindsay que le règlement sur arriérage de taxes fait par Auguste Laubert soit accepté à savoir \$250 comptant et \$25.00 par semaine payable à chaque lundi. L'échevin J.W. St-Onge dissident.

Hamonais

J. Gauthier Greffier

6 avril 1926

Provis de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 6 avril 1926, étant un deuxième apurement de la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mars.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins D. Lindsay, E. Larocque, E. Pelletier, J. Ducharme J.W. St-Onge M. W. A. Moisan occupé le fauteuil du maire.

Le greffier fait lecture des minutes de l'apurement du 30 mars lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture du procès verbal et rapport d'un comité du conseil au date du 30 mars.

Est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E. Pelletier que le procès verbal et rapport du comité du conseil au date du 30 mars 1926 soit approuvé et ses dispositions ratifiées.

Est proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J. Ducharme que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Southern Canada pour le lrs .60 + 5.00 + 32.22 + 20.79 + 146.64 Station Alamo 1.47 + .12 + .20 + .72 + 213.00 + .12 tarif 2000 16.31 GEN. Papi 6.00 A. Birtz 16.00 J. L. Lapointe 4.50 J. A. Cagnon 7.00 E. Cheliffort 20.00 lrs de paye au 1er avril 278.20 M. L. Landry 4.20

Est proposé par l'échevin J. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque que ce qui concerne la vente d'un des logements ouvriers à M.

Victor Gauthier, le greffier est aussi autorisé à signer tout document ou contrat nécessaire pour vendre le balcon du demi. lot avarrière du dit logement ouvrier à raison de \$50.00 pour une superficie de 33 x 66. Payable en 72 mois.

Le règlement 134 à l'effet d'autoriser le règlement des licences règlement no 111 subit sa première puis sa deuxième lecture

\* Sans que ces lettres aient précédé pour les autres logements de la ville

M. G.

Application est faite par M. Olivier Cardinal pour acheter un logement ouvrier. Son cas est référé au président du comité l'échevin J.W. St-Onge.

Ordre est donné au comité des logements ouvriers de préparer pour le prochain conseil, de concert avec le trésorier de la Ville, un rapport établissant un plan définitif pour la vente des logis ouvriers

Une lettre est lue de Montreal Wholesale Lumber Dealer's association et le greffier reçoit ordre de répondre que le conseil concourent pleinement aux suggestions qui y sont faites d'acheter ses les contrats autant que possible, du bois provenant des forêts du Canada. Une lettre de Canadian Manufacturers association est lue en rapport avec l'avenue de l'heure pour l'été 1926. La question est référée au prochain conseil.

Est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin D. Lindsay.

Hamonais  
Maire

J. Gauthier Greffier

13 avril

Provis de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal d'un apurement de la première séance bi-mensuelle du mois d'avril tenue le 13 avril 1926, et messieurs les échevins J.W. St-Onge et E. Pelletier faits de quorum apurement la séance d'mardi le 20 avril.

J. St-Onge

Eugène Pelletier

Provis de Québec  
Ville de Drummondville

20 avril 1926.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 20 avril 1926 étant un apurement de la première séance bi-mensuelle du mois d'avril.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, J. E. Girard, J. C. Ducharme, A. Birtz, E. Larocque, E. Pelletier, E. R. Turner, J.W. St-Onge M. W. A. Moisan occupé le fauteuil du maire

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 6 avril ainsi que le procès verbal d'apurement du 13 avril. lesquels sont adoptés unanimement.

Proposé par l'échevin J. Birtz secondé par l'échevin E. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: E. Pelletier, fils 46.75 J. H. Robert 14.02 J. B. Montplaisir .50 + .75 + 20.00 + 9.00 L'imprimerie de formules légales 9.00 Maclean publishing 175.00 Francis Hartin 79.54 Crane 46 3.95 Northern Electric 23.55 Cie J. A. Gosselin 98 Wallace Tiernan 21.00

ff. mantel 3<sup>00</sup> D. lumie 3<sup>00</sup> O. leptore 2.25 + .50 J.T. Courdeau 17.25  
 Aug. Clautin 4.50 + 4.00 Le trésorier 2.70 Drumond Coal 1.50 + 20.34  
 Liste de paye du 15 avril 212.00 Assistance publique 64.32  
 Alarme no 23 Robarge 36. Alarme no 26 Ent. Mercure 31. Muri Lachuit  
 9.75 Droit Tel. 8.70 C.P.R. 2.09 Imprimerie Dutil 12.50  
 Le règlement est à l'effet d'amender le règlement 111 est  
 lu par le greffier. Il est résolu unanimement que le dit  
 règlement ne soit adopté en troisième lecture qu'à la  
 prochaine séance au conseil.

Proposé par l'échevin Jt. Pincat secondé par l'échevin E. Larocque  
 Que le greffier soit autorisé à signer un bail avec M. de  
 Hébert pour le bureau de l'ingénieur au prix de 30<sup>00</sup> par an  
 Son Honorair le maire soumet un projet de location des  
 puits artésiens par la ville à la Dominion Oil Company  
 pour une période de 10 ans avec option de louer pour dix autres  
 années, avec l'obligation pour la ville d'acheter le terrain  
 sur lequel le puits est bâti. La question est référée au prochain conseil.  
 Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin E. Larocque  
 Qu'un vote de sympathie soit adopté à l'échevin Alilard  
 Birtz pour le deuil qu'il vient d'éprouver par le mort de  
 son père Arthur Birtz citoyen distingué de cette ville.  
 Le conseil s'ajourne renouvèlement sur proposition de  
 l'échevin Jt. St-Onge à mardi le 27 avril 1926.

Mauriceau  
 Maire

27 avril 1926

Province de Québec  
 Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance au conseil  
 municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
 au conseil mardi le 27 avril 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle  
 au mois d'avril.

Sont présents: Son Honorair le maire M. W. A. Moisan et messieurs les  
 échevins Eug. Pelletier, M. Lindsay, J.C. Ducharme, Jt. St-Onge, E.R. Tannar  
 E. Larocque, A. Birtz

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire

Leçon est faite des minutes de la séance du 20 avril lesquelles  
 sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé  
 à les payer à savoir: Auguste Clautin 5<sup>00</sup> A. Biron 250 Caution  
 Canada pour 6 bid. 80

Le compte de la Patente Victoria est référé au comité de conseil.  
 Le compte contre Archambault & Coles est référé à l'avis du maire

M. A. Birtz présente une demande de permis pour bâtir un hangar à  
 15 pieds au trottoir sur la rue Brook.

Proposé par l'échevin Jt. St-Onge secondé par l'échevin E.R. Tannar  
 Que le permis soit accordé pour construire à 20 pieds au trottoir

M. Alber Biron présente une demande de permis pour l'achèvement ou l'achèvement  
 d'annexe

Prop. par l'échevin Jt. St-Onge secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que le permis soit accordé à M. A. Biron

M. Emile Gauthier présente une demande de permis pour l'achèvement ou l'achèvement d'annexe

Proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin E. Pelletier  
 Que le permis soit accordé à M. Emile Gauthier

La troisième lecture sur le règlement 134 est remise au prochain conseil.

Proposé par l'échevin Jt. Ducharme secondé par l'échevin Jt. St-Onge

Que les harlozes de la ville soient avancées d'une heure à partir  
 du 2 mai 1926 au 28 septembre 1926.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz  
 au amendement à la résolution principale, que les manufactures  
 soient autorisées par le conseil avant d'avancer l'heure.

Le vote est pris sur l'amendement et donne le résultat suivant:  
 Pour l'amendement Contre l'amendement  
 l'échevin M. Lindsay l'échevin J.C. Ducharme  
 A. Birtz E. Larocque - E. Pelletier  
 E.R. Tannar - Jt. St-Onge

L'amendement est déclaré déposé.  
 Le même vote inverse étant donné sur la résolution principale  
 elle est déclarée adoptée par un vote de 5 contre 2.

L'échevin Ducharme donne avis de motion qu'il présentera  
 un règlement à l'effet de réglementer les annonces de théâtre.

Proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin E. Pelletier  
 Que le conseil s'ajourne au 4 mai

Mauriceau  
 Maire  
 4 mai 1926.

Province de Québec  
 Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance au conseil municipal  
 de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
 au conseil mardi 4 mai 1926 étant sur ajournement de la deuxième  
 séance bi-mensuelle au mois d'avril

Sont présents: Son Honorair le maire M. W. A. Moisan et messieurs les  
 échevins Jt. St-Onge, E.R. Tannar, E. Pelletier, E. Larocque,  
 J.C. Ducharme, J. E. Pincat, M. Lindsay

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire  
 Leçon est faite des minutes de la séance du 27 avril  
 lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J. W. Strong secondé par l'échevin E. Pallatier  
des comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à  
les payer savoir: G. H. Copin 33.90 H. Girouard 1<sup>er</sup> Southern  
Canada pour ce led 2.86 + 97.29 + 140 + 12 + 12 + 20 + 87 + 213.00 +  
130.21

Mme Létie & M. Armand Robarge s'offrant comme inspecteurs de théâtre sur  
leur et référés au prochain conseil.

Mme Létie & M. H. E. Poirier ont leur offrande de donner à la ville le  
terrain nos 2-13 quartiers est et servant de rue.

La question est référée au prochain conseil l'échevin J. L. Duchesne  
devant obtenir le consentement de M. J. L. Moulplaisir pour avoir  
une rue d'au moins 48 pieds

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. W. Strong  
qu'un permis soit accordé à M. Adrien Séguin pour tenir  
une salle de pool et que le trésorier soit autorisé à lui donner  
tel permis conformément aux règlements de la ville;

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. W. Strong  
qu'un permis soit accordé à Louis Kovin pour tenir une  
salle de pool et allée de quilles dans le sous-sol du magasin  
par Turcotte coin Henri et de pool pour l'année 1926-1927 et le trésorier  
est autorisé à accorder tel permis conformément aux règlements de la ville  
La résolution est adoptée J. C. Duchesne Président.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque  
qu'un acompte de 20% soit alloué aux personnes qui  
paieront leur licence commerciale d'ici au 20 mai courant  
Une requête des bouchers abattoirs est présentée au conseil appuyée  
par des citoyens de Drummondville demandant de les autoriser à  
livrer la viande crue au marché.

La requête est référée au comité du conseil.

Le greffier reçoit ordre de retourner trois billets, pour trois délégués  
de ce conseil à être nommés au prochain conseil, pour le  
voyage de l'Union des municipalités au Saguenay.

Le règlement concernant les officiers public de première fois a deuxième  
lecture;

Proposé par l'échevin J. E. Lévesque secondé par l'échevin M. Lindsay  
qu'un permis soit accordé suivant plan pour faire sur la  
rue Du Pont une entrée au sous-sol du magasin Turcotte.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Poirier  
qu'un permis soit accordé à M. Joseph Jacques pour louer en  
bureau d'amis la balance du permis devant être conforme aux règlements

Proposé par l'échevin J. E. Lévesque secondé par l'échevin E. Larocque  
que la puis artésienne soit louée à Dominion Lilt Spring Mining  
pour dix ans avec privilège de renouvellement pour dix  
autres années à raison de \$50 par mois, tant en donnant  
à la dite compagnie l'option de l'acheter à \$15000; la ville se

réservant la pompe, et au cas de défectiosité au filtre, le droit  
de se servir de l'eau du puit artésienne suivant conditions à  
être débattues avec la Compagnie.

La troisième lecture du règlement 134 est renvoyée au prochain  
conseil vu l'absence du trésorier.

Proposé par l'échevin J. W. Strong secondé par l'échevin E. Pallatier.

Aviser que le chemin communément appelé Sauclerand Marcure,  
lequel longe le ruisseau St Francois a été redressé il y a quelques  
années, sans que pour cela des titres définitifs aient été donnés  
à la nouvelle assiette du chemin.

Attendu qu'à raison de l'ouverture de la nouvelle manufacture  
Canadian Celanese, il va être opportun d'ouvrir des rues sur  
des lots qui n'appartiennent pas encore à la Corporation.

Attendu que la seule personne intéressée Mme Henri Vassal  
est consentante à échanger avec la Corporation de Drummondville  
certains lots à l'effet de rectifier ces titres

à ces causes le greffier de la ville de Drummondville est autorisé  
à signer tout document au contrat et plus spécialement  
un contrat d'échange pour et au nom de la Corporation  
de la ville de Drummondville, à l'effet d'échanger les  
lots 2 subdivisions 6-7-8 et 9 de la section Franklin Quarter  
et de la ville de Drummondville, pour les lots 7-80, 2-207, 2-207  
2-246, 2-247, 2-248, 2-244 et 2-242 du quartier, est de la ville  
de Drummondville. acte par lequel Madame Henri Vassal cède à  
la Corporation de la ville de Drummondville les lots 1-80, 2-251,  
2-237, 2-246, 2-247, 2-248, 2-244 et 2-242 du quartier, est de la  
ville de Drummondville; et au retour la Corporation de la ville de  
Drummondville devant céder et renoncer à tous droits, titres  
intérêts que la Corporation peut au journal avoir eues et sur  
les lots 6-7-8-9 de la subdivision, du lot 2 du quartier, est  
de la ville de Drummondville étant une partie de l'assiette  
de l'ancien chemin.

J. Faurneau  
Maire

J. Jalonde  
Greffier

11 mai 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue au lieu  
d'habitation ordinaire du conseil, mardi le 11 mai 1926  
étant la première séance bi-mensuelle du mois de mai  
Sont présents: Son Honneur le maire M. J. Faurneau et messieurs  
les échevins J. W. Strong, J. L. Duchesne, E. Pallatier, E. R. Faurneau  
M. Lindsay J. E. Lévesque. M. J. Faurneau accepte le mandat de maire

À l'ouverture de la séance son honneur le maire annonce au conseil la mort de l'honorable sénateur William Mitchell survenue le 10 courant. Nos deux propos par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne. Que ce conseil apprenne avec tristesse la mort du sénateur William Mitchell qui fut un citoyen intègre et loyal de cette ville.

Le conseil se plaint et se rappelle que le sénateur Mitchell fut maire de la ville de Drummondville d'une époque mouvementée de ses existences et qu'il a contribué largement avec la plénitude de son talent et de ses énergies, et le zèle d'un vrai pionnier à soutenir les progrès de notre ville.

Ce conseil reconnaît que la ville doit au sénateur une gratitude profonde pour la grande entreprise du sal. vie, la construction du Drummond County Railway, le bureau de l'Intercolonial, qui a été pour nous, la raison d'être de notre existence et de la prospérité que nous pourrions faire éclater aujourd'hui aux yeux du pays tout entier.

Aussi ce conseil prie humblement M<sup>rs</sup> Mitchell et son fils l'honorable Walter Mitchell ainsi que tous les autres membres de la famille de vouloir bien accepter l'expression de sa plus sincère sympathie.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et un certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 4 mai 1926. Lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Pallotier que les comptes rivaux soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: L.EM. Capin 2<sup>50</sup> Muller Ltd 8.20 J.F. Blanchard 4.15 + 1.20 + 1.40 + 4.70 + 3.45 + 11.65 + 7.63 + 2.25 + .60 + 7.63 + 11.56 + 2.14 Souchard & Fils 1.75 N.K. Martin 3.15 J.D. Montclair 78 Dr. J. Téléphone Co Ltd 7.45 Liste de paye du 29 avril 225.70 P.T. Lévesque 4.50 C.F.R. 1.67 Mrs Landry 4.25 Liste de paye du 6 mai 283.00 Lemire 6<sup>50</sup> Alf. Blanchard 10.50 Liste de paye du 22 avril 217.10

La lettre de messieurs Goyette & Gauthier est lue concernant une réclamation pour ségel de l'union d'agresseur. Ordre est donné à l'ingénieur d'offrir 50% à titre d'arrangement sans préjudice aux droits de la Corporation.

Il est proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne que la corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal la somme de \$17000.00 par billets promissaires, et cela en attendant la perception des taxes générales et spéciales de l'exercice courant. Cette somme de \$17000.00 sera excédée par 25% des recettes ordinaires de l'exercice pour l'année 1925, tel qu'il apparaît au rapport certifié du vérificateur de la Ville. La dite somme devant être

remboursée au cours de l'exercice qui court, et à même les taxes tout générales que spéciales d'être perçues par la ville.

Et à cette fin, messieurs le maire W.S. Moisan, et messieurs Joseph Marier, trésorier, sont par les présentes autorisés à signer en faveur de la Banque de Montréal, pour et au nom de la ville de Drummondville, un ou des billets promissaires n'excédant pas en tout la somme plus haut mentionnée de \$17000.00 et à renouveler les dits billets s'il y a lieu de la faire. *Adopté.*

Le greffier a fait d'une lettre de Wilfrid Hamel et Henry Gauthier demandant l'ouverture de la rue Dorion au haut du C.N.R. Le greffier reçoit ordre de répondre que la rue doit être ouverte par les intéressés ou commissaire d'école et le Southern Canada; et de transmettre la réponse aux intéressés.

Proposé par l'échevin J.W. D'Amoy secondé par l'échevin W. Lindsay que l'un permis soit accordé à M. Alphonse Dubas pour tenir une salle de pool au sous-sol du Théâtre Royal et que le trésorier soit autorisé à lui donner tel permis conformément aux règlements de la ville. *Adopté.*

L'échevin J.C. Duchesne est chargé de rencontrer les propriétaires de théâtre concernant la perception de la taxe de case de pavés.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Renaud le greffier de la ville de Drummondville est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville tous documents et plus spécialement une acte de vente par lequel M. H.E. Poirier cède à la ville de Drummondville le lot numéro 2-13 du quartier est de la ville de Drummondville et d'offrir d'en faire une rue publique en conformité avec les règlements de la ville et la loi des cités et villes de Québec. *Adopté.*

L'ingénieur Girouard reçoit ordre de faire l'inspection de cette future rue Poirier et de faire des estimations quand à la possibilité d'un côté du tracé de l'acqueduc et l'égout sur cette rue.

Une lettre de l'ingénieur du ministère des Travaux publics est lue concernant l'authenticité du pont sur le Soudé Poirier. La question est référée à l'ingénieur de la ville pour être rapporté au prochain conseil.

Proposé par l'échevin J.E. Renaud secondé par l'échevin W. Lindsay que ce conseil contribue une somme de \$25.00 pour faire photographier à vol d'oiseau à une oblique, les principaux points de l'ensemble de la ville. *Adopté.*

La séance du 17 mai est déclarée fermée au grand nettoyage. Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin W. Lindsay que le trésorier soit autorisé à remettre à M<sup>rs</sup> Pallotier la somme de \$6.00 qu'elle a avancée pour transporter de la ville des vagabonds. *Adopté.*

Il n'y a rien de plus à dire  
avec intérêt  
M<sup>rs</sup> Mitchell  
J.C.



Proposé par l'échevin Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
 Que l'échevin J. Ernest Pinard soit élu maire suppléant. Adopté.  
 Proposé par l'échevin J.C. Pinard secondé par l'échevin J.W. Lindsay.  
 Que son Honneur le maire M. W.G. Moisan et messieurs les échevins  
 E.A. Tanner et J.C. Duchesne soient délégués au congrès de l'Union  
 des municipalités de Québec adopté.

M. l'échevin J.C. Duchesne donne avis de motions qu'il présentera  
 au règlement à l'effet de réglementer le posage des fils électriques  
 dans les maisons privées.

Un projet de bail préparé par le notaire W.G. Moisan au coupant  
 avec une résolution de ce conseil en date du 4 mai 1926, soit lu  
 au conseil, à l'effet de louer l'usine de pompage du puit  
 artésien à la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd  
 Soit proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que le greffier de la ville et le trésorier de la ville soient autorisés  
 à signer le dit bail pour et au nom de la Corporation de la ville de  
 Drummondville adopté.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que le greffier de la ville de Drummondville C.F. Lalonde et le trésorier  
 M. Jos. Manier soient et sont par les présents autorisés à signer  
 pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville  
 un contrat de vente à l'effet d'acquiescer de la Southern  
 Canada power Co Ltd pour la somme de \$800 deux morceaux  
 de terrain faisant partie de la subdivision 157 du quartier Sud  
 de la ville de Drummondville. adopté.

Proposé par l'échevin J.W. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Pinard  
 Que ce conseil s'ajourne à mardi le 18 mai courant. Adopté.

Hausman  
 Maire

C. Faloude  
 Greffier

18 mai 1926.

Bonnie & Québec  
 Ville de Drummondville

Procès-verbal et minutes d'une séance du conseil  
 municipal de la ville de Drummondville tenue vers huit heures  
 ordinaires du conseil mardi le 18 mai 1926 étant en ajournement  
 de la première séance bi-mensuelle du mois de mai.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.G. Moisan et messieurs  
 les échevins E.A. Tanner, E. Pelletier, J.C. Duchesne, M. Lindsay,  
 E. Laroque J.W. Lindsay M. W.G. Moisan occupe le fauteuil du maire.  
 Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 11 mai  
 lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Pelletier  
 Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier  
 autorisé à les payer à savoir: Oscar Lafabvre \$6.00 + 0.50

SYMPATHIES DE DRUMMOND-VILLE

A l'occasion de la mort de l'honorable sénateur William Mitchell, le conseil municipal de Drummondville a, à l'unanimité, adopté la résolution de condoléances suivante:  
 "Que ce Conseil apprend avec tristesse la mort du sénateur William Mitchell qui fut un citoyen intègre et loyal de cette ville.  
 "Ce Conseil se plaît à se rappeler que le sénateur W. Mitchell fut maire de la ville de Drummondville à une époque mouvementée de son existence et qu'il a contribué largement avec la plénitude de son talent et de ses énergies, et le zèle d'un vrai pionnier à soutenir les progrès de notre ville.  
 "Ce Conseil reconnaît que la ville doit au sénateur une gratitude profonde pour la grande entreprise de sa vie, la construction du Drummond County Railway, le berceau de l'Intercolonial, qui a été pour nous la raison d'être de notre existence et de la prospérité que nous pouvons faire éclater aujourd'hui aux yeux du pays tout entier.  
 "Aussi ce Conseil prie humblement Madame Mitchell et son fils l'honorable Walter Mitchell ainsi que tous les autres membres de la famille de vouloir bien accepter l'expression de sa plus sincère sympathie."

MOURNS PASSING OF SENATOR MITCHELL

Council of Town of Drummondville Pays Tribute to His Activities

At the meeting of the council of the Town of Drummondville, the following resolution of regret at the death of Senator William Mitchell was passed:  
 "That this council learns with regret of the death of Senator William Mitchell, who was an honorable and loyal citizen of this town.  
 "This council is pleased to remember that Senator W. Mitchell was mayor of the town of Drummondville during a lively period of its existence, and that he largely contributed with all his talent and energy and the zeal of a true pioneer to further the progress of our town.  
 "This council recognizes that the town owes a profound debt of gratitude to the senator for the great enterprise of his life, the construction of the Drummond County Railway, the cradle of the Intercolonial, which has been for us the reason of our existence and the prosperity which today we are able to display before the eyes of the entire country.  
 "Also this council humbly begs Mrs. Mitchell and his son, the Hon. Walter Mitchell, as well as all the other members of the family, to accept the expression of its most sincere sympathy."

alarme numéro 32 de Garon 27.00 Alarme no 32 chez Paul  
 Goussard 29.00, Joseph Moquin pour le vol chez Hausman 30.30  
 Orila surpris 2.28 + .88 Dr Hélie 12.00 liste de paye du  
 13 mai 257.80 Emprunt de Drummondville 7.50 Ernest Cardin  
 13.25.

L'ingénieur fait rapport sur une arroseuse de la cité de Montréal et  
 une lettre est lue d'offrande n° 175. Ordre est donné à l'ingénieur  
 d'acheter cette arroseuse.

L'ingénieur fait rapport sur les réparations à faire sur l'approche  
 du pont. Ordre est donné au greffier d'envoyer une copie  
 de ce rapport à la Southern Canada Power Co Ltd.

L'ingénieur fait rapport sur une boîte à vidanges avec les  
 pris de G.E.M. Papier la question lui est référée pour plus  
 amples détails.

L'ingénieur fait rapport sur les lots de la rue Poirier  
 qui désirent l'eau et l'aqueduc. Ordre est donné  
 au trésorier d'inclure ces estimés de l'ingénieur  
 ainsi que ceux qu'il doit faire pour la rue des Meuniers  
 dans la nomenclature des travaux du nouvel emprunt.

Une requête des résidents de la rue Lindsay quartier sud  
 est lue demandant des réparations à la rue Lindsay.  
 Elle est référée à l'ingénieur pour avis de estimés.

La requête des bouchers estimés demandant la permission  
 de livrer leurs effats vendus au marché, est refusée.  
 Le Règlement réglementant le posage des fils électriques  
 subit sa première puis sa deuxième lecture.

Soit proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin E.A. Tanner  
 Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a loué  
 à Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd l'usine de pompage  
 du puit artésien près de la gare de C.P.R.

attendu que pour transporter l'eau à leur usine la compagnie  
 doit installer un tuyau de 10 pouces par les rues de la ville  
 attendu qu'un permis a été demandé à cet effet;

à ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
 la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
 dix pouces actuellement installé, à partir de l'usine de pompage  
 jusqu'à la rue Lindsay, à la résidence M<sup>rs</sup>. Goussard, à raccorder  
 au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au face la propriété de M<sup>rs</sup>. Goussard  
 à installer un tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
 jusqu'à l'usine de la dite compagnie, et en conséquence la dite  
 compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
 en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
 le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
 quant au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
 pour la dite compagnie de remettre après le creusement des tranchées nécessaires, les rues dans le même état  
 où elles sont actuellement, et de toute responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
 tuyau.

à ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
 la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
 dix pouces actuellement installé, à partir de l'usine de pompage  
 jusqu'à la rue Lindsay, à la résidence M<sup>rs</sup>. Goussard, à raccorder  
 au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au face la propriété de M<sup>rs</sup>. Goussard  
 à installer un tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
 jusqu'à l'usine de la dite compagnie, et en conséquence la dite  
 compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
 en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
 le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
 quant au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
 pour la dite compagnie de remettre après le creusement des tranchées nécessaires, les rues dans le même état  
 où elles sont actuellement, et de toute responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
 tuyau.

à ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
 la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
 dix pouces actuellement installé, à partir de l'usine de pompage  
 jusqu'à la rue Lindsay, à la résidence M<sup>rs</sup>. Goussard, à raccorder  
 au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au face la propriété de M<sup>rs</sup>. Goussard  
 à installer un tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
 jusqu'à l'usine de la dite compagnie, et en conséquence la dite  
 compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
 en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
 le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
 quant au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
 pour la dite compagnie de remettre après le creusement des tranchées nécessaires, les rues dans le même état  
 où elles sont actuellement, et de toute responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
 tuyau.

à ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
 la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
 dix pouces actuellement installé, à partir de l'usine de pompage  
 jusqu'à la rue Lindsay, à la résidence M<sup>rs</sup>. Goussard, à raccorder  
 au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au face la propriété de M<sup>rs</sup>. Goussard  
 à installer un tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
 jusqu'à l'usine de la dite compagnie, et en conséquence la dite  
 compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
 en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
 le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
 quant au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
 pour la dite compagnie de remettre après le creusement des tranchées nécessaires, les rues dans le même état  
 où elles sont actuellement, et de toute responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
 tuyau.

à ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
 la Dominion silk dyeing & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
 dix pouces actuellement installé, à partir de l'usine de pompage  
 jusqu'à la rue Lindsay, à la résidence M<sup>rs</sup>. Goussard, à raccorder  
 au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au face la propriété de M<sup>rs</sup>. Goussard  
 à installer un tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
 jusqu'à l'usine de la dite compagnie, et en conséquence la dite  
 compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
 en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
 le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
 quant au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
 pour la dite compagnie de remettre après le creusement des tranchées nécessaires, les rues dans le même état  
 où elles sont actuellement, et de toute responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
 tuyau.

Hausman  
 C. Faloude  
 Greffier

Comité de Québec  
Vill. de Drummondville

25 mai 1926.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires au conseil mardi le 25 mai 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle de mois de mai sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Meisner et Messieurs les échevins E. Brocque, J. C. Ducharme, W. Lindsay, E. R. Tamar et P. Pelletier, J. P. S. Doy, A. Bity M. A. G. Not au occupé & futur du mois. Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et de certificat constatant qu'une copie a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 18 mai laquelle sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin E. Brocque que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: A. Cloutier 5<sup>00</sup>, A. Bity 20.68 Mueller limités 7.73 J. Sutherland 6.55

adopté

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Ducharme que le Trésorier soit autorisé à payer à l'harmonie de Drummondville la somme de \$200.00 pour les concerts de fanfare dans le parc le 1er juin.

adopté

La question d'un tombereau à vidange est réglée avec pleins pouvoirs d'acheter au président du comité des chemins M. W. Lindsay.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin E. R. Tamar que la Corporation contribue à la publication pour le tourisme fait par l'association de tourisme en une somme de \$20.00 que le Trésorier soit autorisé à payer.

adopté

Proposé par l'échevin E. R. Brocque secondé par l'échevin E. R. Tamar que la Corporation de la ville de Drummondville loue à la Compagnie Dominion silt digging & finishing Co Ltd pendant 10 ans à raison de \$7.00 par année payable le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, le tuyau de 10 pouces d'écartement de l'excuse de pompage du puits d'égout jusqu'à la rue de M. J. P. Garsau

adopté

Orde est donné au comité des chemins de voir à faire tenir par le C.M.A. un homme à signal à la traversée à niveau de la rue Lindsay jusqu'à ce que les barrières récemment installées fonctionnent normalement.

L'ingénieur rapporte que le gravelage sur la rue Lindsay quartier sud coûterait environ \$200.00 la question est référée au comité des chemins.

Proposé par l'échevin O. Bity secondé par l'échevin W. Lindsay qu'un permis soit accordé à M. J. Rousseau de bâtir

sur la rue A. une latrine recouverte en bardeaux d'arabes avec le privilège de ne couvrir qu'avec le bois qui sera enlevé, à condition que le dit J. Rousseau verse deux cents à cet effet. Adopté. Le conseil s'ajourne unanimement à mardi le 1<sup>er</sup> juin

Travaux en  
Mars

1<sup>er</sup> juin 1926.

Comité de Québec  
Vill. de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires au conseil mardi le 1<sup>er</sup> juin 1926 étant un ajournement de la deuxième séance bi-mensuelle de mois de mai.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Meisner et Messieurs les échevins E. Pelletier, E. R. Tamar, A. Bity, J. C. Ducharme, J. P. S. Doy, W. Lindsay, E. Brocque.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 25 mai laquelle sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin E. Liard que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Sutherland Canada Power .60<sup>00</sup> La Cie J. A. Fosselin 4.07, Ad. Bity 20.69 W. Cole 8.00 M. Pelletier 25.26

Orde est donné au greffier d'écrire à Monsieur J. Lamoureux que le conseil constate avec regrets qu'il n'a pas reçu l'ordre que l'ingénieur de la ville lui a fait remettre le 28 mai; et que si le dit J. Lamoureux ne suspend pas tous travaux jusqu'à ce qu'un permis soit émis, ordre sera donné à l'entrepreneur de prendre des procédures. Une lettre de M. Victor Dery est lue concernant sa réclamation contre la ville, laquelle lettre est référée à l'entrepreneur. Lecture est faite d'une lettre de M. J. P. Garsau C.R. en date du 28 mai 1926 demandant au nom de Lague & Boucher de passer titre à Dominion silt digging & finishing Co Ltd de certains terrains y mentionnés;

Wood alors proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin W. Lindsay attendu qu'il est urgent de transférer au nom de la compagnie Dominion silt digging & finishing Co limités certains lots ci-après énumérés, actuellement existant au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, mais qui de fait devraient être au nom de la susdite compagnie; Attendu que ce changement de titre a été demandé par Lague & Boucher par son procureur autorisé M. J. Garsau;

par une lettre en date du 28 mai 1926;  
 à ces causes le greffier est autorisé à signer pour et au nom de la  
 Corporation de la ville de Drummondville, un contrat par lequel  
 la Corporation de la ville de Drummondville vend cède et transporte  
 pour la somme de \$100 & Diverses s'il s'agit de finishing & l'éd  
 la propriété, la possession et les droits que la dite Corporation  
 possède, a ou devrait avoir sur les immeubles suivants:  
 Le terrain du plot no 2 sur le lot 151 quartier sud de la ville de  
 Drummondville; un terrain acquis par la ville de M. Pacifique  
 Carter le 14 octobre 1921 devant W. A. Moisan & P. Arrogiste sous  
 numéros 876-58228; un terrain acquis de M. A. Moisan le  
 14 octobre 1921 devant P. E. Robitard enregistré sous numéros  
 1376-58176; l'acte de passage acquis de prop. Houe par acte de vente enregistré sous no 54266.  
 Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Pallatier  
 Que l'ingénieur soit autorisé à acheter une arrosoir de  
 muscus limité d'une capacité de 600 gallons avec roues en  
 bois, bandage de 3" et freins au coût de \$207.00 adopté  
 Travaux effectués ont été d'un règlement no 134 à l'effet  
 d'imposer certaines conditions pour le raccordement de fil électrique  
 Il est alors proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Prasad  
 Attendu que l'avis de motion du dit règlement 134 a été donné par  
 l'échevin J. E. Prasad à la séance de ce conseil le 11 mai 1926  
 Attendu que le dit règlement 134 a subi sa première lecture au  
 deuxième lecture à une séance de ce conseil le 18 mai 1926  
 Attendu que le dit règlement 134 vient de subir sa troisième  
 lecture et est adopté unanimement;  
 Que le dit règlement est par la présente adopté à toute fin que  
 le droit et sera désormais connu comme étant le règlement  
 134 des règlements de la Corporation de la ville de Drummondville adopté  
 Il est alors proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Prasad  
 Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de  
 Drummondville par M. H. Vassal d'un montant de \$2000  
 portant intérêt au taux de 6% l'an;  
 Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Moisan au et le trésorier  
 M. J. Maris à signer pour et au nom de la Corporation de la  
 ville de Drummondville au échange de la somme de \$2000.00 -  
 sur billet au montant de deux mille dollars (\$2000.00) à l'ordre  
 de M. H. Vassal fait payable à deux mois de sa date  
 au bureau de la banque de Montréal à Drummondville, portant  
 intérêt au taux de 6% l'an. adopté.  
 Proposé par l'échevin J. E. Prasad secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que le chemin soit pavé sur la rue Lindsay quartier sud  
 tel que mentionné au rapport de l'ingénieur.  
 Le greffier reçoit ordre d'écrire à M. F. X. Belhomme qu'il est  
 dispensé de livrer de la crème à la glace le dimanche, en

voiture de livraison à cheval ou à gazoline.

Kauorau  
 Hous

J. J. Lalonde  
 Greffier

8 Juin 1926.

Province de Québec  
 Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
 municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures  
 ordinaires au conseil mardi le 8 juin 1926 étant la première séance  
 hi mensuelle du mois de juin.  
 Sont présents: Son Honneur le maire W. A. Moisan et messieurs  
 les échevins M. Lindsay, J. E. Prasad, A. King, E. Larocque,  
 E. Pallatier, E. K. Tanner, J. W. St-Onge.  
 M. W. A. Moisan occupe le fauteuil des maires.  
 Lecture est faite par le greffier de l'avis de convocation de  
 la présente séance et du certificat constatant qu'une  
 copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.  
 Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 1er  
 juin lesquelles sont adoptées unanimement.  
 Il est proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin M. Lindsay  
 Que le compte suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les  
 payer à savoir: J. K. Blanchard 4.80 + 72 + 5.52 + 2.05 + 2.20 + 4.70 faits  
 le paye du 20 mai 436.75 liste de paye du 27 mai 259.60 liste de  
 paye du 3 juin 253.90 ad King 6.18 Dans laudy \$3.50 C. P. Ry.  
 94.98 Southern Canada power 130.21 + 29.87 + 5.55 + 1.12 + 20 + 1.25 +  
 218.00 + 12 B. Vanasse 8.11 D. Lemaire 12.00 P. E. Lapointe 2.75  
 Montreal street works 9.70 la revue municipale du Canada 13.25  
 Compte de la pétition Pallatier \$24.57. adopté.  
 Le compte de Jos Carlin \$976.00 ainsi que le compte d'Abrien Phéonon  
 \$1186.15 sont tous deux déposés à l'ingénieur pour rapport.  
 L'échevin M. Lindsay donne avis de motion qu'il présentera un  
 règlement à l'effet d'effectuer un emprunt de \$1500  
 construction pour égouts, aqueduc, trottoirs, lanternes publiques etc.  
 Proposé par l'échevin M. Lindsay adopté unanimement.  
 Que les évaluateurs procèdent sans délai à la révision de  
 rôle d'évaluation pour terminer le 25 juin.  
 Lecture est faite d'une lettre de la Campbell Bros. Laurin Lecheur  
 le dit demandant une commission de \$100 pour 10 ans.  
 La lettre est référée au comité du conseil, le greffier devant  
 accuser réception.  
 L'échevin J. W. St-Onge donne avis de motion qu'il présentera un  
 règlement à l'effet d'imposer un péage de \$1.50  
 L'échevin J. W. St-Onge suggère que les Chevaliers de Colomb  
 désirent fêter le saint Jean Baptiste le 24 juin et demandant

la coopération de la ville.

Est proposé par l'échevin A. Beitz secondé par l'échevin E. Pelletier  
Qu'un comité soit composé des échevins J.W. St-Onge, J.L. Poirier,  
E. Lavoie avec autorisation de rencontrer le comité des chevaliers  
de Colomb établit la coopération possible. adopté

Un plan pour une construction sur la rue Lindsay est soumis  
par M. Eug. Lavoie :

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Beitz  
Que le plan soit accepté moins l'escalier extérieur qui est  
refusé. Un escalier extérieur pourra être toléré à condition qu'il  
soit surélevé d'un certain montant comme celui chez Carreau sur  
Lindsay et ne devra pas excéder le perron inférieur. adopté

Est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E.R. Tamer  
Attendu qu'un offre de prêt est faite à la corporation de la ville  
de Drummondville par M. Dozette Siron d'une montant de \$200 portant  
intérêt au taux de 5% l'an ;

Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Moisan et le trésorier M. J.  
Maurin à signer pour et au nom de la corporation de la ville de  
Drummondville au échange de la somme de \$200 une lettre  
au montant de \$200 deux cents dollars à l'ordre de Dozette  
Siron fait payable à demande au bureau de la banque de  
Montreal à Drummondville et portant intérêt au taux de 5% l'an.

Est proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin E. Pelletier  
Que ce conseil fasse un règlement concernant une balance municipale  
et voit à prendre les mesures nécessaires pour acquiescer et installer  
une balance publique et municipale, et que le coût soit inclus dans  
les estimés du prochain emprunt. adopté

Le greffier reçoit ordre d'écrire à M. T. Hoffe Lavoie de construire une  
fosse au bois à peris récurvés pour y déposer le fumier de  
ses écuries.

Le greffier reçoit ordre d'écrire aux charretiers qu'il leur est défendu  
de l'arrivée des trains de stations sur le quai des gares mais qu'ils  
doivent rester près de leur voitures.

Maurin

Maire

J. Pelletier  
Greffier

8 juin 1926

Provis de Québec

Ville de Drummondville.

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil tenu au bureau  
du maire après l'ajournement de la séance régulière  
sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs  
l'échevins M. Lindsay, J. C. Ducharme, A. Beitz, E. Lavoie, E. R.  
Tamer, J. W. St-Onge sous la présidence de M. W. A. Moisan.

Le président du comité d'urgence propose que le conseil de M.

Donat Pétard soit augmenté.

Est alors unanimement résolu de recommander au Conseil de porter  
le salaire de M. Donat Pétard comme chef de l'usine de filtration  
à 25<sup>00</sup> par semaine à partir et y compris la présente semaine.

Le compte de la patinoire Victoria est soumis au comité.

Est unanimement résolu de recommander au Conseil d'autoriser  
le trésorier à remettre aux exploitants de la patinoire Victoria la  
somme de \$50<sup>00</sup> comme contribution sans qu'elle constitue un prêt.

Maurin  
Maire

J. Pelletier  
Greffier

22 juin 1926

Provis de Québec

Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
du conseil mardi le 22 juin 1926 étant de deuxième séance  
bienvenue de mois de juin.

Présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs  
l'échevins M. Lindsay, J. C. Ducharme, E. R. Tamer, E. Pelletier  
M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance  
et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée  
à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 8 juin  
lesquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil en  
date du 8 juin.

Est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Pelletier  
que ce rapport du comité du conseil soit accepté et ses  
conclusions approuvées. adopté

Proposé par l'échevin E. R. Tamer secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: Jos. Carlin 19.75; feu A. H. Germain 43<sup>00</sup>  
Alain chez M. Perron 29.00 Aug. Lavoie 1.85 M. Pelletier fils -  
61.75 Wallace, Vieilleux 43.75 Montm. Lavoie 2.94 Roufflet  
& Co 12.93 J. D. Montplaisir 20.00 J. L. Chassé 8<sup>00</sup> J. D.  
Montplaisir 25 J. L. Sturcheval 20.37 + 15.68 + 3.37 Duille  
& Dupont Co Ltd 152<sup>00</sup>

Le règlement à l'effet d'imposer une taxe de 1<sup>00</sup> sur  
tous biens imposables subit sa première lecture.  
Le règlement à l'effet d'autoriser certains travaux de  
la halloire, balne, etc et d'emprunter l'argent nécessaire à ces  
fins subit sa première puis sa deuxième lecture.



M. W. A. mais au occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation du prochain assemblée ainsi que des certificats constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil.

Troisième lecture est faite d'un règlement no 135 d'impôt d'impôt pour une taxe de 1/116 par cent fixée de l'évaluation municipale. Il est alors proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin W. D. Doye attendu qu'avis et motions du dit règlement 135 a été donné par l'échevin J. E. Pinard à la séance du premier juin 1926.

Attendu que le dit règlement 135 a subi sa première puis sa deuxième lecture à une séance de ce conseil le 22 juin 1926

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement,

Que le dit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 135 des règlements de la Corporation de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin E. R. Tannar

Que ce conseil s'ajourne à mardi le 6 juillet.

Proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin J. W. Doye  
Qu'un acompte de 10% soit accordé aux contribuables qui paient le présent impôt par le règlement 135 le ou avant le 26 juillet 1926.

Tannar  
Maire

Pinard  
Greffier

13 juillet 1926

Ponies de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 13 juillet 1926 about la première séance bi-mensuelle des mois de juillet

Ont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et Messieurs les échevins D. L. Lacey, J. E. Pinard, J. C. Ducharme, A. Birtz, Edg. Larocque, E. R. Tannar, Eug. Pelletier

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes des séances respectivement en date du 22 juin, 29 juin et 30 juin les quelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture d'un rapport du comité du conseil en date du 29 juin 1926

Il est alors proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin J. E. Pinard

Que le rapport du comité du 29 juin soit accepté et approuvé.

Il est proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin Edg. Larocque

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: U. Cloutier 5<sup>00</sup> J. E. Lafontaine 2<sup>25</sup> Dr. D. L. Telephone 5<sup>00</sup> J. Pelletier & fils 96.45 Northern Electric S. D. 2<sup>00</sup> Marchessault & Fournier 4.80 W. J. Scully 17.85 + 3.56 J. R. Blanchard 5.90 + 3.55 + 5.90 + 15.75 + 3.10 + 17.82 J. D. Montplaisir 108.80 + 75 Southern Canada Power 130.21 + 60.60 + 12 + .87 + .12 + 1.62 + .12 + 251.76 + 10.00 + 28.00 + 24.00

Lecture est faite de la lettre Archambault & Leducs Inc. concernant le règlement de comptes & relatif à la construction de l'usine de filtration d'eau.

Il est alors proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin J. C. Ducharme

Que le Maire M. W. A. Moisan et le Greffier M. C. H. Lalonde soient autorisés par les présents autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un billet au montant de \$500.00 cinq mille dollars payable à la banque de Montréal & Drummondville, à trois mois de sa date à l'ordre de Archambault & Leducs Inc. (combinaison de filles)

Proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin J. C. Ducharme  
Que la résolution ci-dessus soit sujette à la ratification des chefs par le Trésorier de la ville, et sans préjudice aux droits de la Corporation, le dit billet devant être considéré comme d'accommodation au cas de préjudice.

Proposé par l'échevin J. E. Pinard secondé par l'échevin J. C. Ducharme.

L'ingénieur est autorisé à donner à M. Blanchard la commande pour les tuyaux de gris nécessaires aux travaux ordonnés par le règlement 136 aux prix suivants: 24" 4<sup>00</sup> moins 57%, 18" 2<sup>00</sup> moins 53%, 6" .60 moins 63%, F. O. B. chez M. J. J. plus taxe de vente 5%.

L'ingénieur est autorisé pour l'avenir à charger les outils aux employés de la Corporation et créditer leur compte sur retour des outils.

Ords ont donné au greffier d'écrire à Messieurs J. A. J. J. J. & Al. Abdulhay que leur demande pour un permis sur la licence est refusé.

Demande est faite par M. Louis Parais de transférer sa franchise à M. Donat Bourgeois, conformément au règlement 126.

Proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin E. R. Tannar  
Que ce conseil consente au transfert de la dite franchise par le Parais à Donat Bourgeois, le conseil seigneur comme condition de que M. D. Bourgeois vienne résider à Drummondville d'ici au 1<sup>er</sup> mai 1927.

L'échevin J. E. Pinard donne avis de motion qu'il proposera un règlement à l'effet de limiter le nombre des licences de théâtre.

Ords est donné au greffier d'avertir M. Troffé (Ancheaux) qu'il lui est interdit de laisser des enfants conduire des chariots par les rues de la ville.

Ords est donné au greffier d'avertir les charretiers de la ville que le conseil ne tolérera pas les secis de vitesses qui se commettent actuellement et ords est donné à la police de veiller contre les delinquants.

Proposé par l'échevin E. Lavoque secondé par l'échevin E. Pelletier au c conseil s'ajourne à vendredi le 16 juillet.

**Mauricie**  
Maire

**J. Jalonde**  
Greffier

16 juillet 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une assemblée d'une séance du conseil de la ville de Drummondville fait et tenu ce 16 juillet 1926 étant une assemblée de la première séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honneur le maire M. D. G. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsey, E. Lavoque, E. Pelletier, E. Lavoque, E. Pelletier, E. Lavoque.

L'ordre du jour pour la séance est ajourné à mardi le 20 juillet.

**Mauricie**  
Maire

**J. Jalonde**  
Greffier

20 juillet 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi 20 juillet 1926 étant une dernière assemblée de la première séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honneur le maire M. D. G. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsey, J. E. Finaud, J. Duchesne, A. Birt, E. Lavoque, E. Pelletier, E. Lavoque, E. Pelletier, J. W. Drape.

Lecture est faite de l'avis d'ajournement de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 13 juillet ainsi que celles de l'ajournement du 16 juillet lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J. E. Finaud secondé par l'échevin M. Lindsey que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Thérèse Dionne 8.40 liste de page du 8 juillet 200.80 Henri Lacroix 32.50 Imprimerie Duché 6.00

John Marie 16.22 liste de page du 15 juillet 399.70 Alf. Duchesneau 4.50 Mrs. Landry 4.25 J.B. Vauvase 9.60

Troisième lecture est faite d'un règlement no 136 à l'effet d'ordonner certains travaux d'égouts - quelques Trottoirs et d'emprunter la somme de \$107,500 pour faire ces travaux nécessités par sa venue de Canadian Colonies Ltd.

Il est alors proposé par l'échevin J. E. Finaud secondé par l'échevin M. Lindsey attendu qu'avis de motions du dit règlement 136 a été donné par l'échevin M. Lindsey à la séance de ce conseil en date du 8 juin 1926

Attendu que le dit règlement 136 a subi sa première puis sa deuxième lecture d'une séance de ce conseil en date du 22 juin 1926

Attendu que le dit règlement 136 vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement;

Attendu que le lieutenant Gouverneur en Conseil a autorisé le dit règlement, par un arrêté en date du 16 juillet, quant à son caractère de loi que le dit règlement est par les présentes adopté à toutes fins que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 136 des règlements de la Corporation de la ville de Drummondville

après avoir été approuvé par les électeurs et avoir reçu la sanction du lieutenant-Gouverneur, et avoir été soumis à ce conseil dans les quatre jours précédant la votation par les électeurs municipaux.

Le maire demande de fixer les jours de votation pour le dit règlement 136 aux 11 et 13 août 1926.

Il est alors proposé par l'échevin J. E. Finaud secondé par l'échevin M. Lindsey que la votation ait lieu au bureau du Greffier situé au N. Lalonde 31 rue Herriot les 11 et 12 août 1926.

Première lecture ainsi que deuxième lecture est faite d'un règlement à l'effet de fermer le chemin du troisième rang et le remplacer par la première avenue du Roch Marcus. Une requête est présentée par M. Alpha Lata demandant l'établissement d'un garage public sur sa propriété rue Block. La requête est renvoyée au prochain conseil avec instruction de faire signer une nouvelle requête à être préparée par le Greffier.

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin E. Lavoque que l'ingénieur soit autorisé à acheter un char d'alum.

**Mauricie**  
Maire

**J. Jalonde**  
Greffier

27 juillet 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le

27 juillet 1926 étant la dernière séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Meis au d'occasion les échevins M. Lindsay, J.E. Prud'homme, J.C. Ducharme, E.H. Tamer.

M. W. A. Meis au occupe le fauteuil de maire

Ordre de convocations de la présente séance a été signifié à tous et chacun des membres du conseil.

Le Greffier fait lecture des minutes de la séance du 20 juillet lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.E. Prud'homme secondé par l'échevin J.C. Ducharme que le trésorier soit autorisé à verser à la banque Vincent de Paul la somme de \$100.57 pour payer le compte Mrs. Lindsay

Proposé par l'échevin J.E. Prud'homme secondé par l'échevin J.C. Ducharme que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: La Cie J.A. Gosselin 61.95 F. Mercier 1.24

A. Mercier - fils 1.50 + 2.03 + 11.91 J.R. Blanchard 376.23 + 347.29 + 400.32 + 376.23 Ad. Birtz 58.50 Gagne 110 32.00 The Canada Iron Foundry 9.66 Drummond The Call. 55.40 Crémierie de Drummondville 72.00 Sam. Jones 69.75 Aud. Montgoinier 58.00 Leds de paye en 27 juillet 702.15 Dec. Lefebvre 2.00 Leds de paye du 26 juillet 12.00 T. A. Fortaud 2.25 W. A. Meis au 32.10

Le compte de l'usuel marier M. Colosse est reporté au comité du Conseil.

Le Greffier reçoit ordre d'encre à Southern Canada pour concerner des réparations à la balustrade du pont de la rivière.

L'ingénieur est autorisé à faire peintures le kiosque sur pare ainsi que les bornes fontaines de la ville.

Le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs de la ville est déposé devant le conseil qui en prend connaissance. Lecture est faite d'une plainte de M. James Walsh se plaignant de l'évaluation sur le lot 65 du quartier est.

Il est alors proposé par l'échevin J.E. Prud'homme secondé par l'échevin M. Lindsay

que la plainte de M. James Walsh soit renvoyée et le rôle d'évaluation homologué tel que fait par les estimateurs

Rapport est fait au conseil que monsieur Amable Morency désire louer partie du lot 121 quartier est de la ville de Drummondville

Il est alors proposé par l'échevin E.H. Tamer secondé par l'échevin M. Lindsay que le greffier et le trésorier de la Corporation de la ville de Drummondville à savoir: messieurs Charles Henri Lalonde et Joseph Guérin, soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un bail avec conventions spéciales pour louer à monsieur Amable Morency de Drummondville le lot 1/2 sud est du quartier Est de la ville de Drummondville

avec les bâtisses y dessus érigées pour loyer total de (\$24.80) six mille cinq cent vingt quatre dollars et quatre vingt cents payable (\$6.68) cent six dollars et soixante huit cents comptant et la balance en 236 paiements mensuels égaux et consécutifs de (\$26.77) vingt six piastres et soixante dix-sept cents chacun.

Rapport est fait au Conseil que monsieur Victor Gauthier désire louer partie des lots 24 et 25 du quartier est de la ville de Drummondville

Il est alors proposé par l'échevin E.H. Tamer secondé par l'échevin M. Lindsay que le greffier et le trésorier de la Corporation de la ville de Drummondville à savoir: messieurs Charles Henri Lalonde et Joseph Guérin soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un bail avec conventions spéciales et obligation de payer l'assurance sur les taxes et. pour louer à monsieur Victor Gauthier de Drummondville les lots du quartier Est de la ville de Drummondville à savoir: Partie Nord-Ouest du lot 24 et partie sud-est du lot 25 du quartier est de la ville de Drummondville avec les bâtisses y dessus érigées pour un loyer total de (\$6300) six mille trois cents piastres payable (\$8.75) soixante-dix-huit dollars et soixante quinze cents comptant et la balance en 237 paiements mensuels égaux et consécutifs de (\$26.25) vingt six piastres et vingt cinq sous chacun.

Monsieur  
Maire

J. Lalonde  
Greffier

10 août

Promiss de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil tenu au bureau du maire mardi le 10 août 1926 à 3 hrs P.M. Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Meis au d'occasion les échevins E. Lalonde, A. Birtz, J.E. Prud'homme, M. Lindsay, J.C. Ducharme, E.H. Tamer, J.E. Prud'homme sous la présidence du maire.

Le comité recommande unanimement au conseil de payer à l'Harmonie de Drummondville \$30.00 et à la paroisse de St-Jean-Baptiste de \$10.00 pour leur contribution aux fêtes de la St-Jean-Baptiste de ce 10<sup>o</sup> juillet.

Le comité recommande d'accorder le permis pour un garage public à M. Alpha Côté avec la rue Brock, à condition que M. Côté s'engage à payer et de fait payer la surprise que la compagnie d'assurance pourrait exiger des voisins de ses propriétaires des maisons avoisinant



Le dit group, le conseil se reservant le droit d'annuler le present permis après son avis de 30 jours en aucun temps et pour toute raison que le conseil jugera valable.

Le scribeur E.A. Tamer et J.C. Ducharme sont desistés  
La reconstruction Emilie Martel pour fontaines le kiosque et les bornes fontaines est référée à l'ingénieur Girouard.  
La proposition de Rhodier & Lemire pour masques la couverture aux logements ouvriers est refusée

L'échevin J.W. St-Onge second par l'échevin N. Lindsay propose que le greffier soit autorisé à faire au rôle d'évaluation les changements suivants conséquence de certaines mutations de propriété de puis la confection du rôle :

- W. Philie à la place de Jo. LePage comme prop. de 46 ares
- Frank Matherford à la place de W. Matherford propriétaire de 83 ares
- Abelard Sely à la place de Jucray Robson prop. de 78 ares
- Cuclien Lefoin à la place de M. Lefebvre prop. 208-211 ares
- Frs Tallier à la place de W.A. Moisan prop. 221 ares
- Ad Girard à la place de A. Birtz prop. 226 ares
- Armand Cod 112 à la place de Carreau & Mercus prop. 236 ares
- Laduelon Pelletier à la place de Henri Gauthier prop. 1/2 274 ares
- Armand Coal 112 à la place de Juchan (Canada) Prop. 269-270 ares
- Rov. N. Casard à la place de la Fabrique prop. 532 ares
- Inde Landu Hucourt à la place de Léandre Hucourt 14 ares
- Inde J. Hébert à la place de Joché Hébert prop. 28 ares
- Carreau & St-Onge à la place de Carreau & Mercus & St-Onge Prop. 187-189-191 ares
- Inde Alfred Hucourt à la place de Alphonse Hucourt Prop. 65 ares
- Hector Lemire à la place de Inde Léon Lemire prop. 36 ares
- J.P. et Gérald Guenoum à la place de J.R. Guenoum 177 ares

Mauriceau  
Greffier

J. Halas  
Greffier

16 aout 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance spéciale du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil le 16 aout 1926.

Sont présents : Son Honneur le maire M. W. G. Moisan et messieurs les échevins : J.C. Ducharme, N. Lindsay, E.A. Tamer Eug. Pelletier, J.E. Poirard, J.W. St-Onge.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Lecture est faite du rapport du résultat de la votation tenue les 11 et 12 aout au bureau du greffier, à l'effet d'approuver

ou d'approuver le règlement 136 ordonnant certains travaux y mentionnés et pourvoient à un emprunt de \$107,000 à 30 ans; ledit est aussi fait de l'état annexé au dit rapport, ainsi que du certificat du maire et du greffier, certifiant que la majorité requise en nombre et en valeur immobilière imposable approuve le dit règlement 136;

Il est proposé par l'échevin J.E. Poirard secondé par l'échevin J.C. Ducharme que ce conseil accepte les dits rapport, état et certificat tel qu'il venant être lus, et déclarant le dit règlement 136 approuvé par la majorité requise en nombre et en valeur immobilière imposable des électeurs municipaux propriétaires; Que le greffier fasse application sans délai pour obtenir l'autorisation du lieutenant Gouverneur en Conseil.

Mauriceau  
Greffier

J. Halas  
Greffier

24 aout 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance de conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil le 24 aout 1926.

Sont présents : Son Honneur le maire M. W. G. Moisan et messieurs les échevins : E.A. Tamer, J.C. Ducharme, Eugène Pelletier, N. Lindsay, J.W. St-Onge, A. Birtz

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil

Le conseil étudie la projet d'émettre un moyen de séries les débiteurs d'être signifiés sous l'autorité du règlement no 136, \$107,000.00 et approuve cette question pour la prochaine séance du conseil, le conseil s'ajournant à vendredi le 27 aout.

Proposé par J.W. St-Onge secondé par Eug. Pelletier que le conseil s'ajourne à vendredi le 27 aout, aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil

Mauriceau  
Greffier

J. Halas  
Greffier

24 aout 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une comité du conseil tenu au bureau du maire mardi le 24 aout à 8.15 p.m.

Sont présents : Son Honneur le maire M. W. G. Moisan et messieurs les échevins E.A. Tamer, J.C. Ducharme, E. Pelletier, N. Lindsay, J.W. St-Onge et A. Birtz.

Lecture est faite d'une lettre de M. Raf. Carreau

concernant les salaires payés aux journaliers, par la York Foundation et aux travaux de construction des usines de la Canadian Celulose;

lectures ont aussi été faites d'une lettre de M. A. Schwartz à ce sujet. Le comité prend ces lettres en sérieuse considération.

Des deux propositions par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin J.C. Gaudin. Que pour en venir à une solution, un comité composé du conseil, de M. H. H. G. Paquet, J.D. Moulplaisier, A. Mercier, F. C. Christman et J. Marier soit formé pour rechercher le plus tôt possible si Drummondville, les autorités de la Canadian Celulose de même que les autorités de la N.Y. Foundation et M. A. Schwartz.

Le comité recommande de passer un règlement concernant la distance de l'alignement de la rue si devra être construite toute latérale sur le Boulevard Mercier.

Ordre est donné au greffier de donner avis à: Alphonse Dupuis, Evangelista Chassi, Henri Côté, Victor Gauthier, Lucien Dionne, Romeo Dionne fils d'Abilard, J.D. Gaudin. d'avoir à produire ces livres sans délai.

Le compte de M. Adrien Plamondon est repêché à l'ingénieur. Le comité recommande au conseil d'accepter le compte suivant et d'autoriser le trésorier à les payer à savoir:

G. Mercier	179.99	A. Rinfé	28.50 + 20.62	Oscar Lefebvre	10.00	liste de
page du 19 août	789.00	Drummond Tasi	14.75 + 10.00	J.D. Moulplaisier		
17.50	Nichols Chemical	499.26	Cross Ltd	78.00	Mercier limités	11.80 +
34.10	Canada iron foundries	2043.31	M. Pelletier & fils	463.19	la	
ci	J.H. Gosselin	46.88 + 2.25 + .90 + .25 + 33.18 + 17.33 + 2.48	J.R.			
Blanchard	347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 +					
449.19 + 407.14 + 407.14 + 407.14 + 407.14 + 407.14 + 416.75	M. Luedy	3.00	Drill Tel	35.85	liste de page du 12 août	750.90
C.N.R.	98.80	Imprimerie Drill	4.75	Southern Canada	283.00 + .95 + .20 + 2.30	
.20 + 15.65 + 183 + 130.21 + 32.22	Northern Electric	2.74	Drummond			
Mc Call	220.50	A. Mercier, fils	6.53 + 360.78	Mercier Ltd	633.00	
St. Casimir	2.98	Henry Lefebvre	300	Archambault & Leclair	718.54	
Edouard Courchesne	442.85	F. Prince	9.35	liste de page du 5		
août	970.70	J.C. Sicotte	8.00 + 5.50	liste de page du 29 juillet	1135.35	

*Manon*  
maire

*Haloué*  
Greffier

27 août 1926

Provincs de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires du conseil mardi le 27 août 1926 étant sur

ajournement de la dernière séance la manuelle du mois d'août. Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Maison et Messieurs les échevins M. Lindsay, J. L. Poirard, E. Lavoie, J. W. St-Onge. M. W. A. Maison occupe le fauteuil du maire. Lecture est faite de l'avis d'ajournement de la présente séance ainsi que au certificat constatant sa signification.

Le greffier fait lecture des minutes des séances respectivement au date du 27 juillet, 16 août et 24 août lesquelles sont approuvées unanimement; le greffier fait lecture du rapport d'un comité au date du 10 août ainsi que du rapport d'un comité au date du 24 août.

Il est alors proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Poirard que les rapports des deux dits comités des 10 et 24 août soient acceptés et approuvés et leurs conclusions ratifiées.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Lavoie que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: A. Séguin 8.00 L'Éclat Garneau 30.00 E. A. Gauthier 45.00 Joseph Marier 45.00 J. A. Gaudin 45.00 C. H. Lavoie 45.00 liste de page du 26 août 955.75 J. R. Blanchard 347.29 + 370.44 + 370.44 + 347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 Impression Ltd Ltd 30.08 J. R. Blanchard 4.44 + 1.80 + .95 + 1.80 la ci J. H. Gosselin 78.65 Northern Electric 7.00 + 42.66 + 2.74 F. Cloutier 3.00 J. C. Sicotte 6.00

Il est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin M. Lindsay: Attendu qu'une offre de prêt est faite à la corporation de la ville de Drummondville par M. J. H. Paul d'un montant de \$2500.00 sans mille cinq cents dollars portant intérêt au taux de 5% l'an; Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Maison et le trésorier M. Joseph Marier à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville en échange de la somme de \$2500.00 un billet au montant de \$2500.00 deux mille cinq cents dollars à l'ordre de M. J. H. Paul fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville et portant intérêt au taux de (5%) cinq pour cent l'an.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.W. St-Onge que l'échevin E. Lavoie soit nommé maire suppléant. Rapport est fait au conseil que le règlement 136 tel qu'il est a été approuvé par le Lieutenant Gouverneur en conseil qui recommande cependant de mettre les débiteurs payables en série de 1 à 30 ans; Il est alors proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Lavoie: Attendu que le règlement 136 après avoir été voté par les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables a été soumis au Lieutenant Gouverneur en conseil pour approbation; Attendu que s'il s'agit de l'intérêt de la Corporation lequel suggère par le ministre des affaires municipales de modifier le dit règlement 136 de façon à ce que le montant emprunté de \$107500.00 soit remboursable en série de 1 à 30 ans au lieu de l'être four

le tout à une date fixe de 30 ans;

Attendu que l'article 575 du chap. 102 des L.R. de Québec exige pour ce faire, une résolution de ce conseil formulant une telle demande;

Que ce conseil de la corporation de la ville de Drummondville formule par la présente résolution une demande spécifique au Lieutenant Gouverneur au Conseil de modifier le dit règlement d'emprunt no 136 de sorte que les deux premiers paragraphes de la section huitième se lisent comme suit:

Afin de se procurer les séries nécessaires pour rencontrer les dépenses prévues dans les diverses sections à-dessus du présent règlement, s'élevant au total à la somme de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars, la Corporation de la ville de Drummondville, par le présent règlement portant le numéro 136 du règlement de la ville, est autorisée à emprunter au moyen d'une émission d'obligations ou débentures la dite somme de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars pour être appliqués aux fins mentionnées dans le présent règlement. Cette somme portera intérêt à un taux de 5% par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, et le capital sera remboursable et rachetable chaque année d'après un tableau annexé au dit règlement 136 pour en faire partie désigné comme caduc "A", lequel tableau indique les débentures de chaque série qui seront rachetées chaque année à partir du premier octobre 1927 jusqu'au premier octobre 1956, ainsi que le montant d'intérêt dû chaque année pendant la dite période de 30 ans.

Cet emprunt sera effectué au moyen d'obligations, et le Conseil de la Corporation de la ville de Drummondville est par les présentes autorisé à émettre des débentures pour le dit montant de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars en coupures de pas moins de (\$100.00) cent dollars et de pas plus de (\$1000.00) mille dollars chacune, payables au porteur, dans les 30 ans du 1<sup>er</sup> octobre 1926 conformément au susdit tableau "caduc A" au taux d'intérêt de 5% par an, le dit intérêt payable semi-annuellement.

Le maire comme communication au Conseil que le règlement 136 a été approuvé par le Lieutenant Gouverneur au conseil sup<sup>l</sup> à la notification venue par la résolution précédente.

Sont alors proposés par l'échevin J.C. Ricard secondés par l'échevin N. Lindsay de l'approbation du règlement 136 à l'effet d'emprunter la somme de \$107 500.00 pour certains travaux y mentionnés, le greffier est autorisé à faire imprimer des débentures au même montant, et à donner les avis nécessaires pour obtenir des commissions pour l'achat de ces débentures, lesquelles seront ouvertes à une séance de ce conseil le 21 septembre courant.

Maire

H. Lalonde  
Greffier

14 Sept 1926

Provinc de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 14 sept 1926 étant la première séance bi-mensuelle du mois de septembre.

Sont présents: Messieurs les échevins J.W. Laroque, E.R. Tannin, Edg Laroque.

Tout de qu'on la séance est adjournée à mardi le 21 septembre.

J.W. Laroque

E.R. Tannin  
E. Laroque

21 septembre 1926

Provinc de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 21 septembre 1926 étant une adjournement de la première séance bi-mensuelle du mois de septembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Maison et Messieurs les échevins N. Lindsay, J.E. Ricard, J.C. Duchesne, A. Bily, E. Laroque, E. Pelletier, J.W. Laroque.

M. W.A. Maison accepte le fauteuil de maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le Greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en date du 27 août ainsi que du procès verbal de l'ajournement du 14 septembre lesquels sont approuvés unanimement.

Est proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne

Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Charles Baker \$300 liste de paye du 16 sept. 843.75 liste de paye du 9 sept. 784.25 liste de paye du 2 sept. 952.55 Southern Canada power 130.21 + 17.30 + 195 + 102 + 3.05 + 27 + .95 + 283.00 Drille Telephone 5.30 Nouveautés pour dames 3.55 Woodward engineering 27.00 Willis Bault 6.00 Euclide Daigault 4.50 Adolphe Leclerc 6.45 Alfred Deschamps 1.50 Baptiste Lévesque 6.00 Théodore Hébert 7.30 The Laundry 4.25 Ad. Bily 900 Donald Marcotte 19.60 L'imprimeur du Roi 30.92 Adrien Plamondon 1136.15 Honoré Girouard 19.00 Supérieur dit 30.08 N. Pelletier & fils 115.53 A. Durand & fils 48 + 1.75, J.D. Moulplaisir 1703 Crave lls 15.20

Canada Iron Furnaces 19.95  
 Le ci J. L. Gosselin 1.07 + 1.50  
 J. B. Montplaisir #10 J. M. Blanchard 8.31 + 1.40 + 5.45 + 3.55 +  
 190 + 1.20 Ed. Courchesne 20.40

lecteur est fait d'une lettre de Credit Anglo-Français les offres  
 à la Corporation de racheter une déduction de la ville schéant  
 en 1930 au montant de 4000 si un prêt pour rapporter 5.50%  
 D'est pour par l'échevin J. L. Duchesne second ou l'échevin J. W. H. Doye  
 Que le trésorier soit autorisé si même sa réserve de fonds  
 d'amortissement à racheter la dite déduction offerte par Credit  
 Anglo-Français l'ée.

lecteur est fait d'une lettre de M. Joseph Marie Lemaire au nom  
 de la Fabrique de Drummondville un contrat par écrit pour  
 couvrir la location du terrain en face de l'Eglise et servant  
 comme parc.

D'est des propos par l'échevin J. L. Rivard second ou l'échevin N. Lindsay  
 Que le greffier de la ville M. H. Lalonde est autorisé à signer  
 pour et au nom de la Corporation de la ville de  
 Drummondville un contrat de louage pour une période  
 de 30 ans à l'effet de louer de la Fabrique de Drummondville  
 les lots 49 et 50 du quartier Ouest servant actuellement comme  
 parc, pour la somme de \$100 un dollar.

lecteur est fait d'une lettre de E. H. L. Savard Directeur général  
 de chemie promises d'égipsse ornement à la ville de faire  
 passer le permis de construire pour une boîte à papier chez M.  
 J. T. Courchesne. Orbe est donné au greffier de faire exécuter  
 l'ordonnance.

M. Rivard revient sur une permis pour construire au  
 bureau de papier.

Propos par l'échevin G. Ritz second ou l'échevin E. Pellatier  
 Que ce permis lui soit accordé sup à l'acceptation par l'ingénieur  
 Lussier après avoir pris connaissance les spécifications.

L'échevin J. W. H. Doye donne avis de motion qu'il proposera un  
 règlement à l'effet de réglementer la construction sur le  
 boulevard Mercure

L'échevin J. W. H. Doye donne avis de motion qu'il proposera un  
 règlement à l'effet d'amender le règlement qui permet  
 la construction en bois dans certains quartiers.

Le greffier procède à avoir les commissions pour l'achat de  
 \$107 500 de déduction de la ville de Drummondville annu  
 en vertu du règlement 136, à savoir:

Versaille Vidécarie + Paulin 96.71	Mead & Co 97.13
A. L. Ames & Co 96.72	Wood Gentry & Co 98.27
L. G. Beaubien & Cie 97.39	Hanson Bros 98.31

Credit Anglo-Français les 98.37

D'est des propos par l'échevin J. L. Rivard second ou l'échevin J. L. Duchesne

Que la commission de messieurs Rivard Anglo-Français les soit  
 acceptée et les déductions d'une valeur de \$98.37; Que le  
 greffier fasse imprimer les dites déductions immédiatement, les  
 devant au 1<sup>er</sup> octobre 1926, l'intérêt étant payable le 1<sup>er</sup>  
 octobre et le 1<sup>er</sup> avril de chaque année; et que le greffier  
 retourne immédiatement aux dites commissions les  
 chèques qui accompagnent leurs commissions respectives;  
 Orbe est donné au greffier d'avertir M. Norbert Boisvert d'avoir  
 d'acquiescer l'assurance qui est placée devant son établissement  
 au bureau du trottoir.

François  
Maire

J. Lalonde  
 Greffier

27 Septembre 1926.

Bonus de billets

Ville de Drummondville.

M. Rivard a rapport d'une comité du conseil tenu au  
 bureau de maire ce lundi 27-Septembre à 4 heures de l'après-midi.  
 Sont présents: son Honneur le maire M. J. L. Rivard et messieurs le  
 échevins J. L. Rivard et Tammer E. Pellatier N. Lindsay  
 E. Lussier J. L. Duchesne G. Ritz avec la présence de M. J.  
 Lussier aussi au comité Messieurs K. Barberad, W.  
 Tall, Gladfield représentant respectivement la Commission  
 ville de papier et la M. L. Hessel ce les avis que messieurs  
 J. Gosselin, J. B. Montplaisir, A. Mercure et J. Marie.

lecteur est faite même lettre venant des manufacturiers Seiler,  
 & Co de Bah Suisse concernant l'ouverture d'une usine  
 à Drummondville;

M. K. Barberad présente les objections de la M. L. Hessel à l'ée  
 laquelle portent spécialement contre la manufacture, par  
 Seiler & Co des mêmes article que le Hessel, se voyant  
 cependant aucune objection à ce que Seiler & Co viennent  
 ici pour manufactures de rebut.

Le comité au avant à la décision successive de répondre à  
 Seiler & Co Que toutes les conditions soumises dans la  
 lettre au maire M. Rivard soient acceptées moins cependant  
 le paragraphe 2 où il est question de manufactures les  
 mêmes articles qu'à la M. L. Hessel.

Le maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie  
 Canadienne Neil Gosselin dans laquelle la compagnie  
 explique les raisons de son départ de Drummondville et  
 remercie le conseil et les citoyens de leurs bonnes relations  
 durant leur séjour ici.

François  
Maire

J. Lalonde  
 Greffier

28 septembre 1926

Comité de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal & rapport d'une comité du conseil tenu  
à la salle du conseil à 8 1/2 heures mardi le 28 septembre.  
Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan & messieurs  
les échevins J. L. Poirier, E. R. Tamer, J. W. St-Onge, J. C. Duchesne.  
Le comité recommande unanimement au conseil d'accorder un  
pavé à M. Léonard Landant pour l'agrandissement de son hôtel  
suivant le plan produit, l'ingénieur devant s'assurer de l'exactitude  
et le mur devant être en bardage d'amiante;  
M. Digby du financier ténue sollicite une annonce qui  
n'est pas acceptée ne pu le conseil n'est pas au complet.

Thaurer au  
Maire

Affaires  
Greffier

12 Octobre

Comité de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil tenue au  
lieu et heures ordinaires du conseil mardi 12 octobre 1926 étant la  
première séance bi-mensuelle du mois d'octobre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs  
les échevins J. W. St-Onge, E. R. Tamer, J. C. Duchesne, Ed. Larouque,  
E. Pelletier & Birtz

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil de maire

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du  
certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun  
des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 4 septembre laquelle  
sont approuvées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport du comité du conseil au date du 27  
septembre ainsi que de celui en date du 28 septembre

Il est alors proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin E. Pelletier  
Que les rapports des susdits comités respectivement au date des 27  
et 28 septembre soient acceptés et leurs conclusions approuvées

Il est proposé par l'échevin E. R. Tamer secondé par l'échevin E. Larouque  
Que les comptes susdits soient approuvés et le trésorier

autorisé à les payer à savoir: Northern Electric 2.54 J. H.  
Blanchard 6.18 + 1.40 + 17.10 + 3.52 + 4.08 + 4.08 Ad Birtz 70 + 10.25 +

38.50 + 6.70 + 13.00 Drummond Coal 7.25 J. H. Pelletier & fils 113.67 la  
compagnie J. A. Gosselin 32.55 + 32.39 + 50.19 Canadian Brass 26.76

M. A. Rivon 1.25 Empire Bross Mfg Co 26.61 Drummond No Call 158.60  
Tombault mme 4.50 Canada Iron Foundries 10.70 Southern Canada Power

143.24 + 199.37 + 283.00 + 2.06 + 2.26 + .12 + .76 + 25.66 + 186 Drummond  
No Call 33.51 G. E. N. Papiin 33.42 C. Parizeau 5.00 Fern Arthur Lévesque 102.00

Alain Ernest Paréseau 19.00 Alamo Brindamour 23.00 Alamo Drouine  
Gosselin 48.00 Alamo no 24, 23.00 Alamo Paul Fournier 23.00  
liste de paye du 7 octobre 802.90 J. A. Gaudon 630.00 Proffl Fournier  
8.40 Emiel Beauchemin 7.20 Auguste Marcoux 6.90 Albi Plais 6.75  
Armand Lemay 7.20 Napoléon Prince 7.20 Mlle W. Landry 3.50 liste  
de paye du 23 sept. 757.25 Herve Gelin 4.50 Bonville Foudin 2.35  
J. D. Montplaisir 1.25 + .20 liste de paye du 20 septembre 1185.60  
Louis Houle 4.20 Bruno Beauchemin 7.20 Elphège Marcoux 2.00  
Lorenzo Marcoux 7.20 Raphaël Leplante 4.20 Alfred Marcoux 7.20  
Estas Dionne 7.20 Horacio de Beaulieu 7.20 F. Marcoux 7.20  
Canadian National Ry 1.00 Gauache 15.07 + 15.00 E. A. Courchesne  
300.00 + 600.00 J. H. Blanchard 2.14

Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin J. C. Duchesne  
Attendu que certaines avances d'argent ont été faites et d'autres  
sont à faire par la Banque de Montréal, pour les travaux  
ordonnés par le règlement 136;

à ces causes le maire M. W. A. Moisan et le trésorier M. Jos  
Marier sont par les présentes autorisés à signer pour  
et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville

un billet au montant de \$800.00) cinq mille dollars.

payable à eux mois de sa date à la Banque de Montréal  
à Drummondville avec intérêt à 6% par an, pour

couvrir les avances faites et à faire pour les travaux  
couverts par le règlement no 136. Ce dit billet remboursable  
avec le produit des débiteures vendues au vertu du dit

règlement 136.

Lecture est faite d'un acte de répartition du coût des égouts  
sur la rue Pelletier, ainsi que d'une plainte de J. D. Montplaisir

au sujet de la lotte qui s'est produite sur la dite rue Pelletier.

Il est proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin E. R. Tamer  
Que la répartition du coût des égouts sur la rue Pelletier telle

que préparée par le Trésorier soit homologuée à toute fin que de droit.  
Lecture est faite d'une lettre de M. Demari Beauvais demandant

d'eau sur sa propriété, le conseil décide d'attacher un peu  
à cause des nouvelles développant dans cette partie de la ville

Proposé par l'échevin J. W. St-Onge secondé par l'échevin A. Birtz  
Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville

de Drummondville par M. Téléphore Vézina d'une montant de \$800.00  
huit cents dollars portant intérêt au taux de 5% par an;

Que ce conseil autorise son Honneur le maire M. W. A. Moisan  
et le Trésorier M. Jos Marier à signer pour et au nom de

la Corporation de la Ville de Drummondville en échange de la  
somme de \$800.00) huit cents dollars, un billet au même

montant de \$800.00 à l'ordre de Téléphore Vézina, fait payable  
à demande après trois mois d'avis au bureau de la

Banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin O. Riely Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a en mains un certain montant d'argent servant comme fond d'amortissement, déposé à la banque et se rapportant que 3% d'intérêt;

Attendu que des débiteurs de la ville de Drummondville sont offerts pour rachat comme devant rapporter d'eux les mêmes 5% et échéant en 1930,

à ces causes le trésorier est par les présents autorisé à racheter de Crédit Anglo Français Limited à même le fond d'amortissement des débiteurs de la ville de Drummondville émises en vertu du règlement 136, pour un montant de \$1,900.00 mille neuf cents dollars, échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1930 au pied de 99.30 et intérêts pour rapporter 5.20%.

Ords est donné à l'ingénieur d'acheter de Drummond Coal vingt tonnes de charbon @ 14.75 pour le filtre,

le règlement à l'effet de réglementer la construction sur le Boulevard Mercure subit sa première puis sa deuxième lecture le règlement à l'effet d'annuler le règlement 120 permettant certaines constructions en bois subit sa première puis sa deuxième lecture.

L'échevin J.W. D'Arcy donne avis de motion qu'il présentera un règlement à l'effet d'imposer une prélevé de 7.5 sans le cent.

L'échevin J.W. D'Arcy donne avis de motion qu'il présentera un règlement à l'effet d'amener le règlement accordant le droit de permettre des licences dans la ville de Drummondville.

Ords est donné à l'ingénieur de faire ramover les cheminées, le greffier devant faire imprimer et distribuer une lettre circulaire recommandant le nettoyage des tuyaux de poêle.

Le greffier reçoit ords d'écrire aux locataires de la ville qui ont des arriérages de loyer, d'avoir à payer ces arriérages avant le premier novembre, à défaut de quoi ils recevront avis d'avoir à quitter les lieux sans préjudice à la réclamation pour tels arriérages.

Ords est donné à l'ingénieur d'installer une boîte d'alarme à la Dominion Mt Ogeing ou feu la Campbell Mc Laurin lumber n'est plus en position de donner l'alarme en cas de feu par sa sirène faite de vapeur; Entendu quel est expédient n'est que temporaire en attendant l'organisation d'une sirène permanente.

M. J. Marie soumet un rapport sur les opérations de la société Saint Vincent de Paul, lequel rapport accuse un déficit de \$13.63, et offre en même temps sa démission, comme

Président et celle de M. D. Marcotte comme secrétaire Trésorier; Son Honneur le maire fait quelques remarques d'attribution à l'absence de ces deux officiers de la St Vincent de Paul et la question est référée à une assemblée de la société à être tenue après la messe le 24 octobre.

Lecture est faite d'un rapport du trésorier concernant les dépenses faites pour la venue de Canadian Canase, la question est renvoyée à plus tard.

Lecture est faite d'une lettre du trésorier adressée à Southern Canada Power, notifiant cette compagnie d'avoir à cesser l'allocation annuelle de \$1,200.00 faite à la Canadian N.W. Forest qui vient de cesser ses opérations à Drummondville; ainsi que la réponse de la Southern acceptant de discontinuer ces paiements.

Tamersin  
Maire

Malgré  
Greffier

26 octobre 1926

Provinces de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 26 octobre 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'octobre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. D. Marcotte et Messieurs les échevins J.W. D'Arcy, E. Tammer, E. Pallatier, E. Larocque, A. Riely, J.C. Duchesne.

M. W. S. mais au manque de présence du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 12 octobre lesquelles sont approuvées unanimement.

Sont déposés par l'échevin E. Pallatier secondé par l'échevin J.C. Duchesne des comptes annuels ci-dessus acceptés et le trésorier autorise à les payer à savoir: J.R. Blanchard pour intérêt 25.68, D'Arcy Téléphone Co 5.55 Crue Limited 15.20 Lantern Amuse 43.30 + 4.00 Adair Riely 22.50 + 1.30 + 1.95 + 1.95 + 12.00 Drummond Mt. Cell 8.75 J.R. Blanchard 1.00 + 1.00 + 2.52 + 6.00 + 3.23 J.W. Lescand 196.11 Empire Brass 39.22 La Co. Lt. Forestier 5.00 + 14.60

Lecture est faite d'une lettre de Messieurs Garçon, Pérugini et plaignant au nom de M. Patrick Bore de ce que le lot de M. Manuplainis carue et déposés pour la ville. La lettre est référée au Président du conseil l'échevin X. Lindsey.

Troisième lecture est faite d'un règlement no 137 à l'effet d'amener le règlement 82 pour déterminer la ligne de construction sur la

subdivision au Boulevard Mercure

Projet aussi proposé par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin A. Birtz.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 21 septembre par l'échevin J.W. D'Orge de la présentation d'un règlement pour réglementer la construction au Boulevard Mercure

Attendu que ledit règlement a eue sa première puis sa deuxième lecture le 13 octobre à une séance de ce conseil

Attendu que ledit règlement portant le numéro 187 eue sa troisième lecture et est adopté unanimement;

Que ledit règlement est par les présents adopté à toute fin que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 187 de règlement de la ville de Drummondville

Le règlement a' d'effet d'imposer une pénalité de 15' dans le cas de piétons subit sa première puis sa deuxième lecture.

L'échevin J.W. D'Orge donna avis de motion qu'il présentera au règlement a' d'effet d'augmenter le règlement des licences commerciales et plus spécialement établis un permis pour les étrangers venant un lotier et les collecteurs de commandes à domicile;

Le maire fait rapport au conseil qu la plupart des cablets de l'office demande une allocation, la question est référée au prochain conseil la question de la saint Vincent de Paul est de nouveau renvoyée à l'été

Projet proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin A. Birtz

Que la question soit référée à un comité composé de messieurs

Jo. Marier, J.W. D'Orge, E. Lavoie, J.L. Ducharme, E.H. Tanner, D. Marcotte

Ordonne est donné au trésorier de payer la perception des arriérés

Proposé par l'échevin J.L. Ducharme secondé par l'échevin A. Birtz

Qu'un permis soit accordé à M. D. Belhumeur de lumberjack au

papier d'anciens d'allongé à sa banque

Proposé par l'échevin E. Lavoie secondé par l'échevin E.H. Tanner

Que ce conseil s'affaire à mardi le 2 novembre

Mauriceau

Maire

2 novembre 1926

H. Jalonde

Greffier

Provincie de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité tenu à la salle du conseil mardi le 2 novembre 1926 à 8 heures et 15 minutes

Présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J.W. D'Orge, Eug. Pelletier, E. Lavoie, J.E. Buisard, M. Lindsay sous la présidence du maire M. W. A. Moisan.

Le comité recommande unanimement au conseil de payer les comptes suivants qui sont par les présents acceptés à savoir:

Drummond Mc Call 75.50 + 25.00 Adlard Birtz 15.75 + 28.70 + 1.30

M. Stenard 534.05 Southern Canada Power 283.00 + 1.62 + .27 +

27 + 1.40 + 190.42 + 21.87 + 2.88 M. Leidy 3.50 Southern Canada

payer \$30.00 liste de pays du 28 oct. 764.60 Joseph Moquin 20.15 Alarme  
dey M. Charon 23.20 Alarme dey Same Sous-soliel 32.20 Alarme  
dey Ludyer Vandal 25.00 British American Saut note 162.70 M. de  
P.A. Buisard \$2.00 M. de W. Lafleur 10.50 Drummond coal & lumber 13.40  
M. Lavoie 52.00 liste de pays du 21 octobre 950.10 Urbain Turcotte 3.00  
J.L. Mailhot 152 liste de pays du 14 octobre 970.10

Ordonne est donné à l'ingénieur de faire installer sur la prairie avante  
du Boulevard Mercure et qui mène à la Clouzeau une série de  
neuf lampes dont une à 300 Watts à l'entrée de cette rue.

Le comité recommande au conseil d'acheter les ampoules électriques de la  
Southern Canada Power avec un contrat pour \$300.00 pour un an  
avec un recouvrement de 27%.

Proposé par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin J.E. Buisard

Que le trésorier soit autorisé à acheter au nom de Placide et  
Marcotte une licence de pool et de quilles dans la bâtisse Turcotte  
coin des rues du Nord et Herriot

Mauriceau

Maire

9 novembre 1926

Provincie de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du  
conseil mardi le 9 novembre 1926 étant la première séance tri-  
mensuelle du mois de novembre.

Présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs  
les échevins E.H. Tanner, Eug. Pelletier, J.E. Buisard.

Précès de quorum la séance est ouverte à midi le 16 novembre.

Mauriceau

Maire

9 novembre 1926

Provincie de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité au conseil tenu au bureau  
du maire à 8.15 h

Présents: le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins  
Eug. Pelletier, E.H. Tanner, et J.E. Buisard sous la présidence du maire  
le comité recommande unanimement au conseil de payer les comptes  
suivants et d'autoriser le trésorier à les payer à savoir: Les sacers

de l'hôpital St Charles 76.50 E.L. Watkins 71.98 Canada Iron Foundries  
\$124.69 Jo. Marier 5.00 J.D. Montplaisir 2.50 + 200.75 + 17.50 + 5.00 + .75

La Cie J.A. Fossati 35.60 Drummond Taxi 6.00 + 10.00 + 21.00 M. Pelletier 3.00

Langren frères 30.00 Ville de Drummondville 526.35 J. Hand 720 C. Baker 7.65

Le comité recommande unanimement au conseil d'acheter

un montant de 300<sup>00</sup> pour les cadets des pères  
Le greffier reçoit ordre d'écire à M. F. Gauthier qu'il a défaut de réparer  
la cheminée et la couverture de la maison occupée par la police  
Coutier, le conseil mettra fin à la présente location de la maison  
Le greffier reçoit ordre d'écire à un certain nombre de propriétaires  
arriérés dans le paiement de leurs taxes, qu'il a défaut de  
remboursement d'ici au 20 novembre, le conseil fera vendre  
leurs propriétés pour les taxes.

Le greffier reçoit ordre d'écire aux propriétaires de salle de pool  
que les enfants au bas de 16 ans ne doivent pas être admis  
sans leurs établissements.

Tamerson,  
Draive

H. Lalonde  
Greffier

23 novembre 1926

Comité de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du  
conseil mardi le 23 novembre 1926 étant la deuxième séance bi-  
mensuelle du mois de novembre

Le présent. Son Honneur le maire M. W. A. Noisier et Messieurs les  
échevins M. Lindsay, J. E. Rivard, J. E. Ducharme, A. Bérty, Eug. Pelletier,  
E. L. Tamer, J. W. D'Orge.

Leclercq est fait de l'avis de convocation de la présente séance et  
du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à son  
et d'accuser des membres du conseil

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil au date  
du 26 octobre ainsi que de l'ajournement du 9 novembre les quels  
sont adoptés unanimement

Le greffier fait lecture du procès verbal et rapport d'une comité tenu le  
2 novembre et d'un autre comité tenu le 9 novembre.

Il est alors proposé par l'échevin J. W. D'Orge secondé par l'échevin J. E. Ducharme  
Que les rapports des comités respectivement au date les 2 et  
9 novembre soient acceptés et leurs conclusions approuvées.

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin A. Bérty

Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir Drummond Coal & Lumber 325.50 Canadian  
General Electric 14.70 J. H. Blanchard 10.50 + 2.54 + 11.82 + 8.94 + 4.75

Ci par M. Gosselin 10 Canadian Bell 27.98 L'Electricité Canada 3<sup>00</sup>

Ducloux Téléphone 3<sup>05</sup> Victoire Languette 4.40 Liste de paye du 11<sup>001</sup> 430.80

Alain # 27 33<sup>00</sup> Alain St-Germain 27<sup>00</sup> Alain # 4 = 21<sup>00</sup>, Liste de  
paye du 18<sup>001</sup> 215.50 Alain de nuit 15<sup>00</sup> Liste de paye du 13<sup>001</sup> 49.25

Laurier Haulé 16.65, Alain # 27 = 27<sup>00</sup> Alain Marché Mercure 20.00  
Edmond Carrière 30<sup>00</sup> + 233.42

Il est proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin J. E. Ducharme

Que un permis soit accordé à M. J. A. Laporte pour établir une close de  
bois sur les numéros 533-534 en quantité est pourvu que le bois soit  
sous une botaise convenable et laustrisée au tôle de 50 x 60 établie  
à au moins 20 pieds de la rue.

L'ingénieur est autorisé à acheter un compteur à eau pour être  
utilisés à la Dominion with regard to les

Proposé par l'échevin J. E. Ducharme secondé par l'échevin J. E. Rivard  
Que l'ingénieur soit autorisé à acheter de la compagnie GUTHA  
Parke, 2 pds de lotte et cinq capots pour les pompes

Proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que la liste électorale provinciale telle que préparée par le  
greffier soit acceptée.

Troisième lecture est faite d'un règlement no 138 à l'effet  
d'imposer une taxe de 1/15 par cent fixation de l'évolution municipale.

Il est alors proposé par l'échevin J. W. D'Orge secondé par l'échevin J. E. Rivard:  
Attendu qu'un avis de motion du dit règlement 138 a été donné par  
l'échevin J. W. D'Orge à la séance de ce conseil le 12 octobre 1926

Attendu que le dit règlement 138 a subi sa première puis sa  
deuxième lecture à une séance de ce conseil le 26 octobre 1926

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture;  
Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins  
que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement  
138 des règlements de la ville de Drummondville

Troisième lecture est faite d'un règlement no 139 à l'effet de  
déclarer le chemin du 3<sup>e</sup> rang dans les limites de la ville:

Il est alors proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Rivard  
Attendu qu'un avis de motion du dit règlement 139 a été donné par  
l'échevin M. Lindsay à la séance de ce conseil le 22 juin 1926

Attendu que le dit règlement 139 a subi sa première puis sa  
deuxième lecture à une séance de ce conseil le 20 juillet 1926

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture;  
Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins  
que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement  
139 des règlements de la ville de Drummondville.

lecture est faite d'une requête de certains citoyens du  
quartier est demandant que la patinoire municipale  
soit établie à un endroit plus central, la question  
est référée au prochain conseil.

Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Rivard  
Qu'un permis pour une durée de cinq années se ce  
per, soit accordé à M. E. S. Wallis lui permettant de  
drager sur son terrain sur la rue du couvent, une  
botaise temporaire servant d'allonge à sa botaise actuelle.

Proposé par l'échevin J. W. D'Orge secondé par l'échevin M. Lindsay



Qu'une permis fût établi sur réservoir et sur pompe à Goodwin soit accordé à Tracy, l'œuvre suivant les instructions de l'ingénieur et au dedans du trottoir.

Proposé par l'échevin J. E. Picard secondé par l'échevin W. Lindsay  
Que ce conseil s'opère à mardi le 30 novembre.

Tanner  
Maire

A. Lalonde  
Greffier

30 novembre 1926.

Comité de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 30 novembre 1926 étant une assemblée de la 2<sup>e</sup> séance bi-mensuelle du mois de novembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. D. S. Maison et messieurs les échevins W. Lindsay, J. C. Duchesne, A. Birtz, E. Larocque, E. Pélletier, E. R. Tanner, J. W. Stong.

Le greffier fait lecture de l'avis d'assemblée et de son certificat de signification.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 23 novembre lesquelles sont adoptées unanimement.

Sont proposés par l'échevin J. W. Stong secondé par l'échevin E. R. Tanner que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer savoir: D. Pélletier & fils 281.53 la compagnie J. A. Gosselin 32.89 M. Blanchard 11.00 J. D. Montplaisir 14.00 + 17.00 Campbell marchand lumber 18.56 W. Côté 8.00 J. F. May 3.45 Alarme chg Ocean le 27.00 Alarme no 27-27.00 po machine 7.00 liste de pays du 28 nov. 183.85 W. Vallée 18.75 J. B. Bergeron 30

Le maire applique au conseil un projet de contrat de vente par lequel la ville pourrait acheter une certaine rue près de la Calèche au devenant acquereur des lots 2-244, 2-245 du quartier est et 141-92 du canton de Grantham;

Sont alors proposés par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le greffier M. C. H. Lalonde soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, un contrat à l'effet d'acheter pour la somme de \$100.00 ou dollars de A. Mercier & fils les lots 2-244, 2-245 du quartier est de la ville de Drummondville et 141-92 du canton de Grantham.

L'ingénieur fait rapport de son enquête sur l'accident survenu à rue St Louis et ordre lui est donné de continuer son travail dans le même sens.

Ordre est donné au trésorier J. F. Mercier à titre d'avocat de verser à titre de M. J. T. Courchesne d'acheter le premier prix

de ces œuvres et se conformer à la loi, et il n'est pas lui de ce faire. M. J. F. Mercier est autorisé à prendre les procédures nécessaires. Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque que M. A. Birtz soit élu maire suppléant.

Tanner  
Maire

A. Lalonde  
Greffier

11 décembre 1926.

Comité de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 11 décembre 1926 étant la première séance bi-mensuelle du mois de décembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. S. Maison et messieurs les échevins J. W. Stong, J. C. Duchesne, E. Pélletier, A. Birtz, E. Larocque, J. E. Picard.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacune des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 30 novembre 1926 lesquelles sont adoptées unanimement.

Sont proposés par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J. C. Duchesne que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer savoir: Southern Canada power 383.00 + 110 + .65 + .12 + 180.42 + 2.45 + 58.22 Crans les 19.20 A. Birtz 37.25 Drummondville téléphon 8.06 L. S. Cadieux 2.90 Southern Canada power 35.00 Pélletier & fils 37.27 liste de pays du 9 déc. 177.40 F. S. Parisey 8.00 Sun Trust Coy 25.15 Alarme chg Duple Deuce 17.00 Alarme 278 Dorion 18.00 M. Soudy 4.25 R. Carbin 52.45 Alderici Parcutéan 2.00

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Larocque qu'une permis soit accordé à M. Laurent Kelle, sujet à l'approbation de l'ingénieur, pour lui permettre d'agrandir sa boutique de forge rue Dorion en laubissant et couvrir au toit.

Lecture est faite d'une requête de la société avicole d'Yveska demandant une subvention pour son exposition du 21 déc. courant.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Picard qu'une subvention de \$100.00 cent dollars soit accordée à la dite société avicole.

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin E. Larocque que le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville

en contact avec la Southern Canada power Co Ltd a l'effet d'obtenir les ampoules électriques nécessaires pour la corporation, de la dit Southern Canada pendant l'absence d'un an avec un acompte de 27% sur frais spécifier dans leur lettre

Proposé par l'échevin J.E. Guindé secondé par l'échevin J.C. Duchesne. Que le trésorier soit autorisé à régler avec la Dominion Bell Co, la réclamation que la ville a contre la dite compagnie pour réparations aux dommages causés aux chemins par le pose d'un tuyau d'aqueduc conduisant du puits artésien à leur usages, pour la somme de \$500.00 tel qu'il est par la lettre de la compagnie en date du 4 décembre 1926.

Lecture est faite d'une lettre de M. J.P. Tessier au nom de Canadien art piano pour établir une usine dans la ville de Drummondville; le greffier est autorisé à téléphoner à M. Tessier et à M. English, gérant de Drummondville Textile pour former un rendez-vous avec le conseil. Copié par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin J.C. Duchesne Que le conseil de la ville de Drummondville a appris avec peine la mort tragique du jeune Jean Louis Pêlé de M. Claude Beauchamp citoyen sincère de cette ville; et désire bien faire M et mes Beauchamp de bien vouloir accepter leur plus vives sympathies

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.W. D'Orge Qu'un acompte de 10% soit accordé aux propriétaires qui paieront le ou avant le 28 décembre courant, le préavis unifié par le règlement no 138.

Travaux. Maire

*J. Lalonde*  
Greffier

11 janvier 1927.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 11 janvier 1927 étant la première séance bi-mensuelle du mois de janvier. Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Mais et messieurs les échevins: E. Pelletier - J.C. Duchesne - A. Birtz - E. Larocque - Edy Larocque - J.E. Guindé

Proposé par l'échevin J.E. Guindé secondé par l'échevin E. Pelletier Que un échevin de greffier M. A. Lalonde, M. Honoré Lavoie agisse comme greffier pro tempore. Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et de certificat constatant qu'une copie en a été

signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Copié par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Guindé Que le compte suivant serait approuvé et le trésorier autorisé à le payer savoir: M<sup>rs</sup> Bevelly \$3 46.21<sup>1</sup> et Mme 500<sup>00</sup> J.R. Blanchard 20.81<sup>4</sup> 6.50<sup>4</sup> 3.84<sup>4</sup> 4.85<sup>4</sup> 3.14<sup>4</sup> de Birtz 1.44<sup>4</sup> de J.P. Gaudin 1.20<sup>4</sup> de M. C. 73.50<sup>4</sup> Southern Canada 11.34<sup>4</sup> 11.07<sup>4</sup> 22.50<sup>4</sup> 13.26<sup>4</sup> 291.00<sup>4</sup> 180.42<sup>4</sup> 7.80<sup>4</sup> 45<sup>4</sup> 11.15<sup>4</sup> 4.02<sup>4</sup> 3.00<sup>4</sup> D. Musette 8<sup>00</sup> de M. J. de Larocque 6.00<sup>4</sup> M. J. de Larocque 100<sup>4</sup> Southern Canada 35.00<sup>4</sup> M. J. de Larocque 17<sup>00</sup> 7. Larocque 3<sup>00</sup> M. J. de Larocque village St Joseph 19<sup>00</sup> Lecture est faite d'une lettre de M. J. Marier adressée à l'ingénieur Lavoie au rapport avec la boîte à fumier de M. T. Courchesne

Son Honneur le maire fut porteur des messages de regrets par lui adressés au maire de Montréal à l'occasion du décès de M. Théophile Laurier Palaco.

L'échevin J.E. Guindé donne avis de motion qu'il présentera un règlement à l'effet de tenir aux théâtres de la ville un emploi payé par les théâtres pour percevoir les billets et faire l'impression.

L'échevin J.C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera un règlement concernant le carapage de la glace.

L'échevin J.E. Guindé donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour règlement Pelletier de la neige sur les trottoirs, et l'enlèvement de la neige des toits.

Copié par l'échevin J.E. Guindé secondé par l'échevin J.C. Duchesne Que ce conseil s'ajourne à mardi le 18 courant.

Travaux. Maire

*J. Lalonde*  
Greffier

25 janvier 1927.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 25 janvier 1927 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de janvier.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Mais et messieurs les échevins M. Larocque, J.C. Duchesne, A. Birtz, E. Larocque, E. Pelletier, E.P. Tannier

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et de certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Lecture est faite des minutes des séances du 14 décembre 1926 et du 11 janvier 1927 lesquelles sont adoptées unanimement. Mot proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Pelletier Que le compte suivant serait approuvé et le trésorier autorisé